>> canadian dairy commission . annual report . 1999/2000

Canadian Dairy Commission
Commission canadienne du lait

CDC | CCL

Canada

Service Standards

In carrying out its responsibilities, the Canadian Dairy Commission will strive to treat every client request:

In a timely manner — when unusual circumstances arise, we will explain the steps that we will take to respond fully with the least delay.

Courteously — we recognize the importance of your request, and will politely help you understand the procedures, regulations and requirements that we must apply.

Fairly — we will treat all requests equitably. If, in your view, a matter is not resolved to your satisfaction, we will promptly explain how to seek redress.

Clearly — you have a right to know, in plain courteous language, how we are handling your request.

Commission staff are available to serve you, in either official language, from 8:00 a.m. to 4:30 p.m eastern time, Monday to Friday (statutory holidays excluded). We welcome comments on our procedures and always appreciate suggestions for improvement.

Should you require further information on the activities of the Commission or on the dairy industry in general, we would be pleased to assist you.

Strategic Planning,
Policy and Communications
Canadian Dairy Commission
1525 Carling Avenue, Suite 300
Ottawa, Ontario, K1A 0Z2
Telephone: (613) 792-2000
Facsimile: (613) 998-4492
Internet: http://www.cdc.ca
E-mail: cdc-ccl@em.agr.ca

This publication is also available in libraries across Canada.
Catalogue No. CC101-2000
ISBN 0-662-65118-9

Credits:

Design and Production by
Ricochet Creative Thinking

Photograph of pizza (page 22) courtesy of McCain Foods (Canada)

Photograph of Commissioners by Wolf Studios

Other photographs from CDC archives

Printing by Gilmore Printing Services

Printed in Canada

Table of Contents

Letter to the Minister 3

Industry Overview 4

Corporate Profile and Mission 6

Goals and Performance 8
- 1999–2000 Year in Review 8
- Key Issues and Objectives for 2000–2001 12

Activities and Programs 13
- National Dairy Policy 13
- Production and Demand 13
- Pooling of Producer Returns 14
- Dairy Pricing 15
- Imports of Dairy Products 15
- Direct Payments to Producers 16
- Special Milk Class Permit System 16
- Exports 18
- Optional Export Program 18
- Domestic Dairy Product Innovation Program 18
- Domestic Seasonality Programs 18
- Surplus Removal Program 19
- Audit 20

Human Resources 21

Significant Factors Affecting Financial Results 22

Financial Statements 23

Auditor's Report 24

Tables and Graphs
- Number of Milk and Cream Producers in 1999–2000 4
- Number of Dairy Farms and Total Milk Production from 1995–1996 to 1999–2000 4
- Per Capita Consumption of Dairy Products from 1995–1999 5
- Production of Industrial Milk and Cream 13
- Industrial Milk Production, Canadian Requirements and MSQ 14
- Provincial Shares of MSQ 14
- Volume of Milk Pooled Under Pooling Arrangements in 1999–2000 15
- Support Prices for Butter and Skim Milk Powder from 1996 to 2000 15
- Direct Payments to Producers — Value from 1995–1996 to 1999–2000 16
- Volume of Milk Sold and Producers' Revenues in Classes 5(a), (b) and (c) from 1995–1996 to 1999–2000 17
- Inventories of Butter for the Domestic Market and Plan B Skim Milk Powder from 1995 to 2000 19

101-04477/

Letter to the Minister

Lyle Vanclief: Minister, Agriculture and Agri-Food Canada

Mr. Minister,

We are proud to provide the Canadian Dairy Commission's Annual Report for the period ending July 31, 2000. This 34th report contains details explaining the Canadian Dairy Commission's (CDC) mission, the objectives of the past year and our performance in meeting those objectives, our goals for the future and the results of our activities and the implementation of our key programs. It also outlines our efforts to better administer our programs on behalf of the industry and achieve important efficiencies in doing so for the benefit of Canadians.

The past year has proven to be a difficult year both from an organizational and industry perspective. It was with deep regret that the industry lost a respected expert and processor advocate when CDC Commissioner, Dale A. Tulloch, passed away last July 4, 2000. The absence of Mr. Tulloch's advice, input and guidance has been sadly missed within the Commission and throughout the dairy industry.

In October 1999 the Appellate Body of the World Trade Organization (WTO) upheld an earlier WTO Panel ruling that Canada's export system under Classes 5(d) and 5(e) constituted an export subsidy. However, the Appellate Body reversed the Panel's decision concerning Canada's method of implementing the fluid milk tariff tate quota (TRQ), provided that the restriction of access to the TRQ for fluid milk of a maximum CDN $20.00 in dairy products be changed.

The Appellate Body's decision was received by the industry with disappointment. However, the industry has made progress in addressing and implementing the necessary changes to ensure Canada's compliance with the ruling. For its part, the Commission has ensured its full cooperation in providing technical support and advice to the industry to meet the compliance timetable negotiated by Canada with the U.S. and New Zealand. The required administrative amendments to the system by the CDC were in place by August 1st and the CDC will continue to consult with Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC), the Department of Foreign Affairs, and Justice Canada during the regulatory and legislative drafting process to meet the December 31, 2000 deadline to implement legislative changes.

In the last year, the CDC worked with industry sectors to implement changes to its export programs. It is also working with industry in reviewing the role of verification and audit of marketing activities in ensuring the integrity of the domestic market. As a consequence, organizational restructuring was necessary and we wish to acknowledge the continued dedication of CDC staff in implementing the changes as smoothly as possible both internally and in the delivery of services to industry clients.

While preparation for Canada's case before the Appellate Body hearings and later the industry's preparations to comply with its ruling was a priority throughout the year, the CDC continued to ensure that its role as a facilitator within the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) and the Pools, and as the administrator of pooling arrangements, was maintained. In this capacity, the CDC's endeavour to coordinate the harmonization of several key outstanding issues among the Eastern All Milk Pool and the Western Milk Pool was successful. A Special Committee created by the CMSMC and technically supported and chaired by the CDC, met several times throughout the year to negotiate a resolution to various issues. Issues such as surplus removal, East-West price differences, harmonization of the milk classification system, the amendment of the formula for Market Sharing Quota (MSQ) adjustments to allow the Western provinces to be allocated additional production quotas, milk supply for the innovation program and the 65:35 mechanism in British Columbia were addressed by the Committee, CMSMC and the Pools. The assistance of AAFC in preparing a technical paper in support of this Committee is acknowledged and appreciated by the Commission and the industry.

The Special Committee's final recommendations were presented to the CMSMC and adopted by this body in July. In our view, these recommendations and their implementation are key to bringing the regional pools closer to complete harmonization and system simplification.

As the industry moved closer to system harmonization, the CDC continued to assist the province of Newfoundland in preparations for negotiations to join the National Milk Marketing Plan and pooling agreements.

Demand for dairy products remained strong during the reporting period and the MSQ was increased once. Under the new CMSMC-approved mechanism to calculate MSQ, an increase of 1.2 percent went in effect on June 1st and an additional 1.7 percent was added to the MSQ on August 1, 2000. Ingredients sales under the Special Classes also returned to a normal level during the year as prices stabilized in these competitive markets.

The CDC and industry participants consider the ingredients market to be important in terms of growth potential both domestically and abroad. As a result, the Commission prepared a Dairy Ingredients Marketing Plan. The Plan was provided to the CMSMC members in July and the CDC will be seeking the industry's support of its development and implementation in the coming months. It is one of the key elements in the CDC's efforts to improve programs and services under the Special Milk Class Permit System in the coming year.

The CDC also fulfilled its mandate as it relates to pricing by announcing an increase in the support prices for butter and skim milk powder last December. Effective February 1, 2000, the support price for butter rose from $5.4667 to $5.5407 per kilogram and from $4.5247 to $4.6842 per kilogram for skim milk powder. The Commission's new consultation process was implemented prior to the announcement and stakeholder feedback indicated that this new approach was supported.

Thank you for your ongoing support for the work of the Commission.

Guy Jacob, *Chairman*

Louis Balcaen, *Vice-Chairman*

Industry Overview

Dairy farming generated more than $4 billion in total farm cash receipts in 1999.

visit www.cdc.ca/about_farming.html for more information

The Canadian Dairy Industry in Brief

The Canadian dairy industry operates on a "dairy year" basis which runs from August 1 to July 31 each year.

The dairy industry is a key sector of the Canadian economy. Dairy farming generated more than $4 billion in total farm cash receipts in the 1999 calendar year, placing the sector in third place behind grains and red meat.

In the 1999–2000 dairy year, an average of 52 dairy cows per farm produced 73.1 million hectolitres of milk containing 3.8665 kilograms of butterfat per hectolitre.

Canada has about 20,500 dairy farms with a total of approximately 1.0 million milk cows. The Holstein breed makes up about 90 percent of Canadian dairy herds and is one of the highest milk producing cows in the world. About 81 percent of Canada's dairy farms are in Quebec and Ontario, 14 percent in the Western provinces, and 5 percent in the Atlantic provinces.

> Number of Milk and Cream Producers in 1999–2000

	Milk	Cream	Total
Prince Edward Island	342	22	364
Nova Scotia	388	1	389
New Brunswick	329	0	329
Quebec	9,774	0	9,774
Ontario	6,768	150	6,918
Manitoba	691	7	698
Saskatchewan	399	0	399
Alberta	951	2	953
British Columbia	752	0	752
Canada	20,394	182	20,576

> Number of Dairy Farms and Total Milk Production* from 1995–1996 to 1999–2000

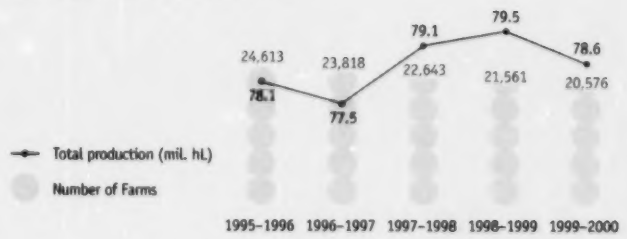

**Calculated on a standard 3.6 kg of butterfat per hectolitre basis*

> Per Capita Consumption of Dairy Products from 1995 to 1999

Year	Total Fluid and Cream (litres)	Ice Cream (litres)	Yogourt (litres)	Butter (kg)	Total Cheese (kg)
1995	95.10	11.48	3.23	2.74	9.99
1996	95.63	11.15	3.38	2.87	9.92
1997	93.92	10.49	3.37	2.59	10.98
1998	93.95	10.30	3.64	2.86	10.72
1999	93.00	9.95	3.99	2.84	11.59

Source: Statistics Canada

In the 1999 calendar year, $4.6 billion of value was added to the raw milk received from dairy farmers. Dairy products shipped from approximately 271 processing plants were valued at $8.5 billion, accounting for 14 percent of all processing sales in the food and beverage industry. The dairy processing sector employs close to 20,800 people.

There are two markets for milk in Canada. In the 1999–2000 dairy year, the fluid market accounted for approximately 40 percent of the total milk produced or 31.2 million hectolitres (at 3.6 kg of butterfat per hectolitre). The industrial market (manufactured dairy products such as butter, cheese, yogourt and ice cream) accounted for the remaining 60 percent or 47.4 million hectolitres of milk (at 3.6 kg of butterfat per hectolitre).

In addition to products sold in fluid and industrial milk markets, dairy products sold as ingredients in other food products amounted to 4.0 million hectolitres of milk during the 1999–2000 dairy year and accounted for 5 percent of total milk production. The dairy ingredients market includes such products as butter used in a wide range of bakery products; milk, cream and condensed and powdered milk used in confectionery goods; and cream, cheddar, mozzarella and cream cheeses used in frozen, dried or canned finished products such as frozen dinner entrées or soups.

Dairy products shipped from approximately 271 processing plants were valued at $8.5 billion.

visit www.cdc.ca/about_processing.html for more information

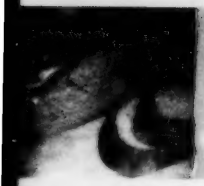

Corporate Profile and Mission

The CDC's key role is to facilitate the design and implementation of major dairy policies and programs in co-operation with Canadian dairy industry stakeholders.

visit www.cdc.ca/cdc_overview.html for more information

Corporate Profile

The Canadian Dairy Commission (CDC) is a Crown corporation created through the *Canadian Dairy Commission Act* (1966) and is accountable to Parliament through the Minister of Agriculture and Agri-Food Canada. Funded by the federal government (44 percent), dairy producers (36 percent) and the marketplace (20 percent), the CDC strives to balance and serve the interests of all dairy stakeholders by co-ordinating the administration and supervision of federal/provincial arrangements which govern the orderly marketing system for milk in Canada.

The Commission works closely with industry stakeholder organizations including Dairy Farmers of Canada, the National Dairy Council of Canada, the Consumers' Association of Canada, provincial milk boards and agencies, and provincial governments. The further processing sector, represented by the Food and Consumer Products Manufacturers of Canada, the Baking Association of Canada and the Confectionery Manufacturers' Association of Canada, provides advice on the operation of the Special Milk Class Permit System.

The CDC's executive is comprised of three Commissioners appointed by Governor in Council: a Chairman and Chief Executive Officer, a Vice-Chairman and a Commissioner. In fulfilling their responsibilities, the CDC Commissioners are authorized and governed by the *Canadian Dairy Commission Act* and the *Financial Administration Act*.

The Commissioners oversee the activities of the CDC and approve the strategic direction detailed in its Corporate Plan. The Commission strives to identify and evaluate major business risks, and endeavours to implement appropriate mechanisms to manage these risks. Its key role is to facilitate the design and implementation of major dairy policies and programs in co-operation with Canadian dairy industry stakeholders. Since its input into the development of supply management in the early 1970s, the CDC continues to provide a framework for the federal/provincial participation that is crucial to the continued viability of the industry.

Mission

The CDC plays a central facilitating role for the multi-billion dollar Canadian dairy industry. Its legislated objectives are:

- to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity to obtain a fair return for their labour and investment; and,
- to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality.

Main Activities

The CDC achieves its mandate through a wide range of activities:

- It operates in close co-operation with provincial government authorities and stakeholders by providing leadership and ongoing support to the Canadian dairy industry through its chairmanship and work for the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC). The CMSMC is a permanent body created by the provincial signatories to the National Milk Marketing Plan, and is responsible for policy determination and supervision of the provisions of this Plan and of the Comprehensive Agreement on Special Class Pooling (P9);
- It facilitates, administers and acts as a Secretariat to the revenue pooling and market sharing systems. Provisions for the CDC to fulfill these functions are included in the All Milk Pooling Agreement (P6), the Western Milk Pooling Agreement (WMP) and the P9 Agreement;
- It calculates and recommends the level of the national milk production target for industrial milk, or Market Sharing Quota (MSQ);
- It has the authority to purchase, store, process or sell dairy products within Canada's World Trade Organization (WTO) commitments;
- It administers the federal government's industrial milk subsidy program, which moderates the domestic price of industrial milk products to the consumer by reducing the returns required by producers from the marketplace;
- It determines support prices at which it will purchase butter and skim milk powder. These support prices influence provincial decisions with respect to the establishment of prices for milk used to manufacture dairy products like butter, cheese, and ice cream;
- It issues Special Milk Class permits to Canadian exporters, which fall within WTO commitment levels.

Goals and Performance

Given the environment of change in which it operates and the flexibility needed in this industry, the Commission strives to set realistic and attainable objectives.

1999–2000 Year in Review

The CDC works with the Canadian dairy sector to develop policies, to achieve consensus, and to administer programs that will ensure the orderly production and marketing of milk in Canada. The CDC's mandate is to provide efficient producers with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment, and for consumers, an adequate supply of quality dairy products at reasonable prices.

In achieving its legislated objectives, the CDC establishes a set of goals in a five-year business plan. Given the environment of change in which it operates and the flexibility needed in this industry, the Commission strives to set realistic and attainable objectives.

WTO Panel and Appellate Body Decisions

The CDC committed a great deal of effort and resources during the 1999–2000 dairy year to the matter of the appeal of the WTO Panel ruling on Canada's Special Milk Class Permit System.

During the 1998–1999 dairy year, the WTO Panel found that Canada's export system under Classes 5(d) and (e) constituted an export subsidy and that its method of implementing the fluid milk tariff rate quota (TRQ) impaired the rights of the U.S. to access the Canadian market.

Canada filed an appeal of the Panel's decision. In its report, released in October of 1999, the Appellate Body upheld the WTO Panel ruling that Canada's export Classes 5(d) and (e) constituted an export subsidy. However, the Appellate Body reversed the Panel's decision concerning Canada's method of implementing the fluid milk TRQ, with minor revisions.

Objective 1

Support the work on the appeal to the WTO Panel ruling on Canada's Special Milk Class Permit System and, if necessary, make changes to ensure that Canada's system for dairy exports is in conformity with world trade agreements.

Performance in 1999–2000

Commission staff worked as part of a team of industry and government officials to facilitate ongoing communication and discussion in support of the legal team appealing the WTO Panel decision. Resources were devoted to compiling and supplying data; responding to inquiries; verifying facts; and surveying provinces for information.

Once the results of the appeal were known, Commission staff continued to work with government and industry to begin the process of implementing the necessary changes to ensure that Canada complies with its trade agreements. The process is ongoing, and in this environment of change, the role of the Commission continues to evolve.

The Commission will provide any necessary technical support to assist the industry in implementing required changes to the domestic system in terms of balancing supply and demand. A formula is now in place in order to ensure that adjustments to quota are implemented as required.

Objective 2

Continue to modify and develop information systems required to support CDC operations and decision-making, using programming and technology which are year 2000 ready and work with industry partners and provincial milk marketing boards and agencies to ensure their Y2K compliance.

Performance in 1999–2000

The CDC systems successfully passed the year 2000 rollover with no disruption of service either internally, or with its partners.

The Commission began work on the Year 2000 issue in October of 1996 by redesigning all systems supporting its financial and commercial operations. During the fall of 1999, the Commission reviewed and tested all the hardware, operating systems, commercial software and in-house applications using dates identified by the Treasury Board of Canada as test standards for year 2000 compliance. At all times during the project, the CDC collaborated with the Y2K Readiness Review Committee at Agriculture and Agri-Food Canada and the Year 2000 Project Office at the Treasury Board Secretariat.

In addition to the work completed on its operating systems, the CDC developed a comprehensive business resumption plan in order to prepare for any unexpected interruptions of technological services. Industry partners were surveyed and a list of key contacts established. A technical team was on-site at the CDC offices on January 1, 2000 to test the systems.

As a result of its commitment, the CDC has been able to provide the same level of service to its client base at all times. Furthermore, these efforts have also provided the CDC with the opportunity to review its information systems delivery to better support its mission.

Also during the 1999–2000 dairy year, the CDC began to create a database for the sub-class milk sales reported by the provincial boards and used in pooling producers' returns. In addition, the calculation of producers' average prices will be computerized from the beginning of the 2000–2001 dairy year.

The new system will allow the various stakeholders to have direct access to the information they need to reach their objectives and mandates.

Objective 3

Co-ordinate and facilitate efforts to refine and harmonize Canada's pooling systems administered by the Canadian Dairy Commission.

Performance in 1999–2000

The CDC serves as chair and provides secretariat and technical advisor services to the CMSMC Secretariat, the Technical Committees of both all milk pools, and various technical subcommittees. In these matters, the CDC must respect the decision-making role of the CMSMC, the Eastern All Milk Pool (P6) Supervisory Body, and the Western Milk Pool (WMP) Co-ordinating Committee. Once decisions are taken, the Commission must work with provincial staff to implement them.

The members of the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) adopted a formula for automatic quota adjustments when milk requirements change in excess of 1 percent or decrease by at least 0.5 percent. A Special Committee was also created to harmonize some outstanding issues with respect to the National Milk Marketing Plan and the Comprehensive Agreement on Special Class Pooling. The main issues analysed by the Committee included surplus removal; East-West price differences; the milk classification system; the amendment of the formula for MSQ adjustments which would allow the Western provinces to be allocated additional production quotas; the milk supply for the Domestic Dairy Product Innovation Program; and the 65:35 mechanism in British Columbia. At the July 2000 CMSMC meeting, members approved the recommendations of the Special Committee regarding the resolution of these outstanding issues. This was a major step towards achieving a harmonized system across all CMSMC provinces.

The CDC serves as chair to a special Steering Committee of the All Milk pool which is managing a project looking at provincial factors that may affect quota values. In January 2000, a first draft of the report was submitted to members of the P6 Supervisory Body who have reviewed the recommendations of the report. The final report is expected to be tabled in August 2000.

The P6 provinces also developed a milk movement policy which ensures that fluid milk requirements, in provinces where the market is growing faster, receive adequate supplies. In

addition, there has been further harmonization of quota policies across all P6 provinces by allocating the same production levels for seasonal incentive purposes bringing equity to all farmers in the pool. A fluid milk product promotion committee was also created in the Eastern All Milk Pool.

In the Western Milk Pool, British Columbia and Saskatchewan completed their conversion to a system of harmonized billing based on multiple end use component pricing in 1999. All provinces are now on a multiple component pricing system. Considerable efforts were also devoted to the harmonization of fluid and industrial milk prices at the farm level in Western Canada.

During the 1999–2000 dairy year, the CDC also facilitated several discussions between the representatives of the western and eastern provinces in order to standardize milk classes and payment to producers and to reduce the spread in the prices billed to processors.

Objective 4

Work with industry and Agriculture and Agri-Food Canada to promote and facilitate the development of exports of Canadian value-added dairy products, once the WTO Panel ruling is final.

Performance in 1999–2000

It has been the objective of the CDC and AAFC, along with industry partners in the processing and production sectors, to develop a strategy in order to promote markets for value-added Canadian dairy products within domestic and export markets while remaining within Canada's international trade obligations. However, discussions of a value-added export strategy were postponed pending the completion of the appeal process, the release of the WTO Appellate Body decision, as well as consultations on the implementation process.

Now that the results of the appeal process are final and known, the Commission and AAFC, working in close cooperation with industry stakeholders, can proceed with plans to develop a strategy to promote the increased use of Canadian dairy ingredients and value-added Canadian dairy products. Any plans, or strategies that are developed will have to remain within the context of Canada's obligations under the recent ruling of the WTO Appellate Body.

Objective 5

Work with clients using the Special Milk Class Permit System and stakeholders to adjust administrative and operational guidelines to reduce the paper burden and improve the competitiveness of dairy ingredients while ensuring that program compliance is appropriately monitored.

Performance in 1999–2000

The CDC designed an annual audit option after seeking the advice of the stakeholders with the intent of reducing the paper burden for companies that are considered low-risk. Companies must first undergo a risk assessment of their participation in the Special Milk Class Permit System in order to be considered for this option. Further processing companies using the annual audit option will no longer have to complete monthly reports on sales or production, nor submit recipes for their products to the Commission. This will save companies enrolled in the Special Milk Class Permit System a significant amount of time related to the paper burden in addition to reducing the administrative burden for the Commission.

These companies, like all companies using Special Milk Class permits, will continue to be subject to random audits performed regularly by the CDC.

Objective 6

Participate in a celebration of Canadian agriculture in view of the new millennium, as well as promote the increased use of technology to reduce costs and better serve the CDC's client base.

Performance in 1999–2000

The CDC, through its membership on the *Portfolio Committee for the Millenium*, joined Agriculture and Agri-Food Canada to undertake activities promoting the dairy industry. In October 1999, the CDC established and managed an exhibit during "FunFest", a festival held at the Central Experimental Farm in Ottawa as part of the Canadian Agriculture and Food Celebration. The Commission also sponsored an ad in a Food and Agriculture calendar featuring Canadian works of art with agriculture/food

themes. This calendar was selected as a memorabilia item for all AAFC and portfolio employees.

As the administrator of the federal dairy subsidy, the CDC issues approximately 15,000 cheques every month to producers. Through the October issue of the *Dairy Bulletin*, the CDC promoted the availability of direct deposit for receipt of producer subsidy cheques. During the reporting period, approximately 30 percent of producers used direct deposit as a means of receiving their monthly dairy subsidy payments.

The CDC is also in the process of assisting processors in using electronic technology as a means to transfer information when filing reports for the Special Milk Class Permit System. During the reporting period, the Commission promoted the efficiencies of using electronic technology through articles in its monthly publication, the *Special Class News*. Documents such as application and reporting forms, and the program information guide may be accessed by potential or existing clients through the Internet site. The number of clients using electronic technology in the last year increased from 10 to 20 percent, and continues to increase.

Objective 7

Continue to provide technical assistance and support to the industry and other federal government departments (Department of Foreign Affairs and International Trade and AAFC) in the development of the Canadian position in the next round of the World Trade Organization negotiations.

Performance in 1999–2000

Discussions concerning the trade in agricultural goods and services under the WTO were held in the fall of 1999. Once the results of the WTO Panel appeal were known, the CDC provided advice and technical support to the federal government in order to develop Canada's position for dairy. The CDC provided assistance in the form of analysing the impact of negotiating positions, or changes, and supplying market data. The focus of these ongoing negotiations includes fundamental issues such as the level of tariff protection, the amount of access that should be provided, and the level of export subsidization.

Objective 8

Facilitate stakeholder discussions and offer technical advice to the province of Newfoundland to assist in preparations for its inclusion in the National Milk Marketing Plan and other pooling arrangements.

Performance in 1999–2000

On several occasions during the 1999–2000 dairy year, the CDC met with Newfoundland dairy industry representatives to explain the Canadian milk supply management system and the impact of their participation under the various agreements concerning the pooling of producer returns.

With CDC's technical support, Newfoundland prepared a proposal for joining the Canadian system and this proposal will be discussed in the coming dairy year.

Objective 9

Enhance the promotion of dairy ingredients to ingredient users under the Special Milk Class Permit System.

Performance in 1999–2000

During the reporting period, the CDC received the approval of the CMSMC to commission a study assessing the option of using the futures market as a tool for managing price volatility in the dairy ingredients market to improve the competitiveness of dairy ingredients. Study results were compiled, and a final report was released in July 2000. It demonstrated that further processors can reduce risk by using the futures market to hedge purchases.

The Domestic and International Marketing Section of the CDC developed a draft Dairy Ingredients Marketing Plan proposing a number of projects designed to encourage and increase the utilization of dairy ingredients in all milk classes (2 to 5). Discussions are ongoing in order to obtain the support and endorsement of industry stakeholders to finalize the proposed project.

Information has also been proposed for inclusion on the CDC's new Special

Class Web pages on its Internet site with a view of assisting ingredient users in accessing and better understanding how the Special Milk Class Permit System works.

Key Issues and Objectives for 2000–2001

The 1999–2000 dairy year was a period of uncertainty and considerable change due to the decisions required as a consequence of the WTO Appellate Body rulings. The impact of these rulings will continue to affect how the industry operates well into the future. Accordingly, in this environment of change, the role of the CDC as an industry facilitator, mediator and technical advisor will become increasingly important as the industry enters this next period of decision-making, change management and policy implementation.

The key issues and objectives established for the 2000–2001 dairy year are as follows:

> Work with provinces and dairy industry stakeholders to implement the WTO Panel and Appellate Body rulings on Canada's Special Milk Class Permit System within the CDC's mandate. In addition, make the necessary changes within its responsibilities to assist the industry in ensuring that Canada's system for dairy exports is in conformity with world trade agreements while maintaining the integrity of the domestic system.

> Co-ordinate and facilitate efforts to refine and harmonize Canada's pooling and administrative systems managed by the Canadian Dairy Commission in order to simplify the Canadian Milk Supply Management System and incorporate advances in technology.

> Work with industry and Agriculture and Agri-Food Canada to promote and facilitate the development and utilization of dairy ingredients and value-added dairy products in Canadian and export markets while ensuring ongoing compliance with the WTO Panel and Appellate Body rulings.

> On the basis of industry agreement, assist in and provide national coordination for the implementation of an audit system to ensure that Canada's obligations under the WTO are being respected.

> Enhance communication with Boards of Directors of national and provincial stakeholder organizations.

> Continue to offer technical advice to the province of Newfoundland to assist in its preparations for entry into the National Milk Marketing Plan and other pooling arrangements.

In this environment of change, the role of the CDC as an industry facilitator will become increasingly important as the industry enters this next period of decision-making, change management and policy implementation.

visit www.cdc.ca/pol_frame .html for more information

Activities and Programs

The Canadian Dairy Commission is a key facilitator and contributor to the various forums influencing Canadian dairy policy. It works closely with industry to develop and review program alternatives that are required to operate in the modern market environment. In fulfilling its mandate, the Commission provides a framework for the federal/provincial participation that is crucial given the shared jurisdiction in the industry.

The main elements which support an orderly marketing approach for the dairy sector include:

> maintenance of a supply management system for dairy;

> import controls through tariff rate quotas; and

> support prices.

Canada adopted a managed system for the supply of milk used in industrial markets (i.e. to produce dairy products like butter, cheese and yogourt) in the early 1970s, and this remains the cornerstone of Canada's current national dairy policy.

National Dairy Policy

The Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) oversees the application of the National Milk Marketing Plan, the federal/provincial agreement that governs milk supply management in Canada. Chaired by the Commission, the CMSMC has representation from the producers and governments of all provinces except Newfoundland. While not a signatory, representatives of Newfoundland attend the meetings of the CMSMC as observers. Representatives of national consumer, processor, and producer organizations also participate as non-voting members of the CMSMC.

A formula was established by the CMSMC which adjusts the national production target or Market Sharing Quota (MSQ) for industrial milk to ensure that market demand for dairy products in Canada is supplied by Canadian milk production and by small amounts of imported butter, cheese and other manufactured dairy products. Each month, this target is considered and adjusted when necessary to reflect changes in demand. The Plan establishes each province's share of the MSQ, and provides for the sharing of quota increases or decreases. Each province allocates its respective share of the MSQ to its producers according to its own policies, and in accordance with pooling agreements.

Milk production surpluses are managed through quota and stock adjustments, and export programs. Surpluses can result from milk production in the small margin (called the Growth Allowance) which is included in the national MSQ as a buffer to minimize the possibility of shortages on the domestic market, or from excess production, or from a drop in demand. As a result of meeting requirements for butterfat, Canada's dairy industry is also faced with a structural surplus of solids non-fat. This structural surplus is used domestically or exported, within Canada's WTO commitments, through planned marketing programs. All marketing costs and a portion of the Commission's administrative expenses are funded through the pooling system.

Production and Demand

The Commission monitors trends in Estimated Canadian Requirements and milk production on a monthly basis. Industrial milk and cream production for 1999-2000 totalled 47.4 million hectolitres, a decrease of 2.3 percent from the previous year's total. Production exceeded the Market

> Production of Industrial Milk and Cream (million kilograms of butterfat)

	1997–1998	1998–1999	1999–2000
Prince Edward Island	2.368	2.316	2.344
Nova Scotia	4.122	4.209	3.995
New Brunswick	3.223	3.097	3.098
Quebec	71.941	71.978	70.893
Ontario	63.568	63.504	60.139
Manitoba	5.224	5.143	5.408
Saskatchewan	3.557	3.430	3.593
Alberta	10.685	10.663	10.879
British Columbia	10.152	10.384	10.357
Total	174.840	174.724	170.706

> Industrial Milk Production, Canadian Requirements and MSQ
(million hectolitres)

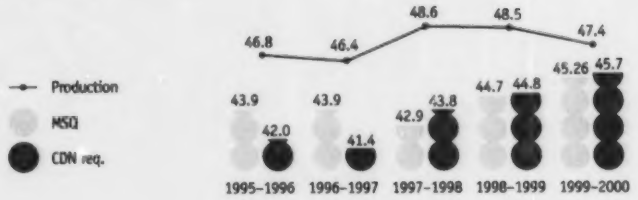

> Provincial Shares of MSQ
(Before Market Sharing Under Pooling Agreements)
July 31, 2000 (in millions)

	Butterfat (kg)	Milk (hL)	%
Prince Edward Island	3.009	0.836	1.8%
Nova Scotia	2.023	0.562	1.2%
New Brunswick	2.043	0.568	1.3%
Quebec	77.044	21.401	47.3%
Ontario	51.055	14.182	31.3%
Manitoba	5.631	1.564	3.5%
Saskatchewan	4.460	1.239	2.7%
Alberta	10.220	2.839	6.3%
British Columbia	7.454	2.070	4.6%
Canada	162.939	45.261	100.0%

Sharing Quota established for 1999-2000 by 2.6 million hectolitres.

Estimated Canadian Requirements in the 1999–2000 dairy year were 45.68 million hectolitres, an increase of 2.0 percent over the previous dairy year. For the dairy year 2000–2001, Canadian Requirements have been budgeted at 45.77 million hectolitres.

Based on a new formula established by the CMSMC in 1999, changes to the Market Sharing Quota (MSQ) will be automatically determined using a 12-month rolling calculation of Canadian Requirements. The formula will trigger a change in MSQ when an increase of 1 percent or greater occurs in two consecutive months, or when a decrease of 0.5 percent or greater occurs in two consecutive months.

Based on the new formula, the MSQ was increased to 45.26 million hectolitres on June 1, 2000 and a new base of 44.77 million hectolitres was established. As of July 31, 2000 Canadian Requirements were 0.65 percent above the new base.

At its July 2000 meeting, the CMSMC increased the Growth Allowance by 0.67 million hectolitres and increased British Columbia's share of MSQ by 0.07 million hectolitres, resulting in an August 1, 2000 quota of 46.03 million hectolitres.

Pooling of Producer Returns

In August 1995, dairy stakeholders implemented a pricing and pooling of market returns system which allowed dairy processors and further processors to remain competitive on domestic and global markets. Known as the Comprehensive Agreement on Special Class Pooling, it is administered by the CDC on the industry's behalf. This agreement also establishes the basis on which milk revenues are pooled according to their end use in the Harmonized Milk Classification System.

Since August 1996, the revenue from all milk sales (fluid and industrial) has been pooled among the producers of Manitoba, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island through provisions of the Eastern All Milk Pooling Agreement (P6). In March 1997, the four western provinces also implemented an all milk pooling arrangement governed by the Western Milk Pooling Agreement (WMP). Although Manitoba is part of the Western Milk Pool, it also participates in revenue sharing with the Eastern All Milk Pool.

> Volume of Milk Pooled Under Pooling Arrangements[1] in 1999–2000
(million hectolitres)

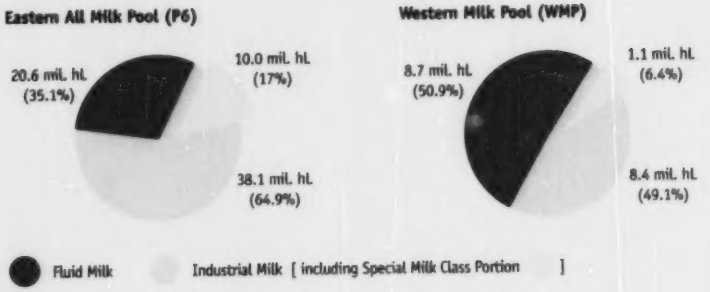

[1]Total volume pooled does not include over-quota production

> Support Prices for Butter and Skim Milk Powder from 1996 to 2000
($ per kilogram)

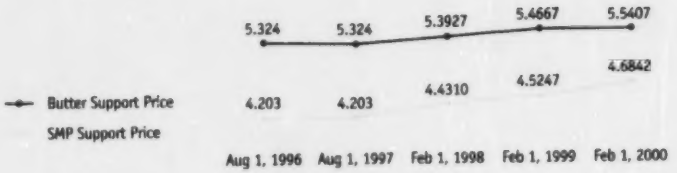

Dairy Pricing

The Commission's role in dairy pricing is two-fold. First, the Commission administers the payment of a federal subsidy (direct payment) which reduces the returns required by producers from the marketplace. In turn, this moderates the domestic price of industrial milk products for consumers. However, as a result of federal budget restraint, subsidy payments are gradually being reduced and will be completely eliminated on February 1, 2002.

Secondly, the Commission annually reviews and establishes support prices for butter and skim milk powder which are used as references by provincial milk boards and agencies in setting the prices for milk sold to processors.

The CDC announced its pricing decision in December 1999, effective on February 1, 2000, after careful consideration of the views of various dairy industry stakeholders as well as a number of other factors such as cost of production. The support price for skim milk powder rose from $4.5247 to $4.6842 per kilogram, and for butter from $5.4667 to $5.5407 per kilogram. These increases provided dairy producers with an additional $0.83 in market returns for each hectolitre of milk containing 3.6 kilograms of butterfat. In addition, an amount of $0.76 per hectolitre was provided to producers in order to compensate for the reduction in the federal subsidy effective February 1, 2000, as well as $0.09 per hectolitre to recover a shortfall in revenue associated with the dairy subsidy pass-through.

For processors, the price of industrial milk increased by $1.68 per hectolitre, or by 2.7 percent. Actual prices paid by consumers for most dairy products are influenced by many factors such as transportation, packaging costs, and margins obtained in the supply chain.

Imports of Dairy Products

Prior to 1995, Canada maintained a range of measures which placed limits on dairy product imports in order to maintain the stability of its national milk supply management system. These controls changed significantly in 1995, however, as a result of the World Trade Organization (WTO) Agreement on Agriculture. In signing this Agreement, Canada and the other signatories agreed to replace former quantitative import restrictions with tariffs and tariff rate quotas.

Under the terms of the 1995 WTO Agreement, Canada has established tariff rate quotas (TRQ) for a number of dairy products. With the support of the industry, the CDC has acted as the

first receiver of imports of butter under federal permit and directed this product through processors to the further processing sector.

The first year the Agreement was in effect, the tariff rate quota for butter was 1,964 tonnes. Last year, the tariff rate quota had increased to 3,012 tonnes and will reach 3,274 tonnes by the final year of the Agreement in 2000–2001.

Direct Payments to Producers

The Government of Canada provides funding for a direct payment to dairy producers. The direct payment moderates the domestic price of industrial milk products such as cheese and butter to consumers by reducing the price producers need to recover from the marketplace to cover their costs. Producers receive payments for milk and cream shipments produced to meet estimated domestic requirements.

As a result of overall government fiscal reductions, the rate of the direct payment was reduced by 15 percent in August 1995, to $4.62 per standard hectolitre, and by a further 15 percent in August 1996, to $3.80 per standard hectolitre. The federal budget of March 1996 directed that the remainder of the direct payment be phased out over a five-year period. The first of these annual reductions of $0.76 per hectolitre was applied on February 1, 1998.

> Direct Payments to Producers — Value from 1995–1996 to 1999–2000 (In thousands)

	1995–1996	1996–1997*	1997–1998	1998–1999	1999–2000
Prince Edward Island	$3,642	$2,134	$2,024	$1,610	$1,184
Nova Scotia	2,400	3,781	3,514	2,730	2,007
New Brunswick	2,263	2,824	2,658	2,103	1,567
Quebec	88,309	61,135	57,824	46,430	34,604
Ontario	56,137	54,489	51,081	39,923	29,642
Manitoba	6,807	5,049	4,158	3,425	2,435
Saskatchewan	4,614	3,504	2,996	2,465	1,758
Alberta	12,058	9,329	8,501	7,018	5,024
British Columbia	8,728	7,776	8,485	6,994	4,956
Canada	184,958	150,021	141,240	112,698	83,176

**Start of Market Sharing under Pooling arrangements*

Total payments to producers in 1999–2000 reached $83.176 million for 157.680 million kilograms of butterfat or 43.8 million hectolitres of milk produced for domestic consumption.

Special Milk Class Permit System

Under the Special Milk Class Permit System, milk components are classified and made available for use in dairy products and products containing dairy ingredients according to their end use at prices which allow processors, exporters and further processors to remain competitive on international and domestic markets. The volume of dairy components accessed under the Special Milk Class Permit System is monitored through permits issued by the CDC.

The Commission issues two types of Special Milk Class permits. The first is an annual permit for further processors using dairy products for specific purposes. Dairy products used as ingredients in the confectionery sector are eligible under Class 5(c). Dairy products which are used as ingredients in sectors other than confectionery, fall into Class 5(a) if the ingredient is cheese and, for any other dairy products, fall into Class 5(b). In order to be eligible for a 5(a) or 5(b) permit, companies must fill out an application form available through the CDC and obtain a confirmation of each finished product's eligibility for the program. Finished products must be frozen, dried or preserved in order to be eligible for

> Volume of Milk Sold and Producers' Revenues in Classes 5(a), (b) and (c) from 1995–1996 to 1999–2000*

Class		1995–1996	1996–1997	1997–1998	1998–1999	1999–2000
5(a)	Volume	1.068	1.336	1.535	0.885	1.517
	Price	$34.89	$39.52	$39.01	$44.20	$37.17
5(b)	Volume	2.026	1.425	1.817	0.895	1.452
	Price	$32.44	$40.04	$38.74	$43.21	$38.84
5(c)	Volume	0.706	0.797	0.828	1.154	1.033
	Price	$32.13	$32.22	$32.73	$33.03	$33.60
Total 5(a), 5(b) & 5(c)	Volume	3.800	3.558	4.180	2.934	4.002
	Price	$33.68	$37.74	$37.54	$39.50	$36.61

**Volumes (in million hectolitres) and prices are calculated on a standard hectolitre basis at 3.6 kg of butterfat per hL.*

permits issued under Classes 5(a) and (b).

However, it is important to note that further processors working in the bakery sector may obtain a permit to buy butter used in producing fresh bakery products. The industry has authorized this exception for butter in order to counter the trend of using oil-based products other than butter in this sector. Any other products bought and sold with Classes 5(a) or 5(b) permits must be used according to previously established eligibility criteria and may not be used in the production of a finished product that is sold fresh whatever the product may be.

Prices for Classes 5(a), (b) and (c) are announced on a monthly basis according to the formulae used by the industry and approved by the CMSMC for each of the above-mentioned classes for further processing.

The second kind of permit is issued to exporters for individual transactions. Permits under 5(d) are used for the volume of milk covered in planned exports and incorporated in milk quota levels while permits under 5(e) (discontinued as of August 1, 2000) were issued for other exports which result from the difference between consumption and production levels. Contrary to the annual permit issued to further processors and which is granted for an approved activity, the exporters' permit specifies the maximum quantity of dairy products which may be exported in compliance with the volume of milk identified as available for export. The decision of the World Trade Organization regarding Canadian exports resulting from the issuance of permits 5(d) and 5(e) by the CDC required Canada to negotiate a compliance agreement with the United States and New Zealand in order to implement the limits on the export of dairy products.

After experiencing reductions in permit use as a result of large price fluctuations in 1998–1999, utilization of further processor permits returned to normal levels in 1999–2000. Further processors used the equivalent of 4.0 million hectolitres of milk (equivalent based on butterfat content) in 1999–2000 which was comparable to years prior to 1998–1999. A total of 908 permits were issued in 1999–2000, the majority of which were Class 5(b) permits. The number of businesses participating in the program rose from 698 to 717 in 1999–2000 — a slight increase from the previous year. A total of 38 businesses operating in the confectionery sector used a Class 5(c) permit during the year. Among other participants, 347 businesses used only butter in their finished products while another 296 companies used other milk products along with, or instead of butter.

The CDC is implementing a marketing strategy aimed at the food and further processing industry in Canada in order to increase the use of dairy ingredients. For example, a list of dairy product providers has been developed and is now available on the Special Class pages of the CDC's Web site. The CDC has also held discussions with various stakeholders in the industry in

order to increase support for initiatives designed to increase sales in this sector for both domestic and Special Classes.

Exports

In the last dairy year, the volume of milk available for export was affected by strong domestic sales of dairy products and by the conditions of implementation of the compliance agreement reached between Canada, the U.S. and New Zealand. Canada exports a wide variety of dairy products through the private sector to over 30 countries around the world, although this accounts for less than two percent of the volume of product traded in international markets.

Cheese and skim milk powder (SMP) are the two main dairy products exported. Canadian milk production is targeted to meet domestic demand as calculated on a butterfat basis creating a surplus of solids non-fat which ends up being exported in the form of SMP. As a result, much of the volume of SMP that is exported is surplus to Canadian needs. Exports of cheese have been the result of a producer policy to maximize the use of milk not needed for the domestic market by manufacturing and selling cheese and other value-added products on international markets.

During the 1999–2000 dairy year, all cheese exports were undertaken by the private sector. Cheese exports consisted mainly of sales of aged cheddar to the UK and the U.S.; sales of fresh cheddar to Japan; and sales of mozzarella to a variety of markets such as South and Central America, the Middle East and Asia.

The CDC's role in exporting dairy products underwent important changes in the last year. Skim milk powder and butter are currently the only products that the CDC continues to sell internationally, within Canada's WTO commitments, on producers' behalf for the purpose of removing surpluses from the domestic market. CDC exports of SMP in 1999–2000 reached 35.0 million kilograms, close to 77 percent of which was shipped to Mexico, Cuba and Asia. Close to half of the exports of SMP were sold by the CDC directly to foreign government buyers and the balance was exported by Canadian private trading businesses.

The CDC's export sales of butter were very limited in 1999–2000. Due to increased domestic consumption, no surplus production of butter was purchased by the CDC during the year. Only 0.3 million kilograms of butter was sold for export by the CDC early in the year which was product that was in inventory on August 1, 1999.

Optional Export Program

Introduced in August 1995, the Optional Export Program (OEP) was intended to allow processors and exporters, and the producers who decided to supply them, to take advantage of new export market opportunities without encroaching on existing markets or jeopardizing domestic market supplies. The OEP was terminated on August 1, 2000.

Domestic Dairy Product Innovation Program

The Domestic Dairy Product Innovation Program aims to add flexibility to the national system for industrial milk supply management by adding supplementary milk volumes to provincial milk quotas to encourage the launch of new and innovative products in the domestic market. Most of the approved products for the program are types of cheese that were not previously manufactured in Canada.

This program was initially implemented in 1989 for a period of five years and was first renewed in March 1995. More recently, in July 1999, the CMSMC renewed the program which will be in effect until the end of the 2004–2005 dairy year. However, the administration of the program is being reviewed by industry stakeholders and the program criteria and the composition of the selection committee will be amended in the next dairy year once approved by the CMSMC.

As a result of this program, over the 1999–2000 dairy year, Canadian businesses in Nova Scotia, Quebec, Ontario, Manitoba and British Columbia used 501,785 hectolitres of milk to produce new products intended for the Canadian market. This represents about 1 percent of all industrial milk produced in Canada.

Domestic Seasonality Programs

The industry has mandated the CDC to operate a number of programs in conjunction with the private sector to balance the seasonal demand and supply of dairy products for the domestic market.

Butter Stocks — A pre-determined "normal" level of butter stocks, currently set at 11 million kilograms by the CMSMC, is the target level of stocks to be held by the CDC at the beginning of the dairy year (August 1) and deemed necessary to ensure that the domestic market is supplied throughout the year.

Within this level, a quantity of Plan A bulk butter stocks in 25 kilogram blocks is purchased and held for sale by the CDC to act as a buffer against seasonal deficiencies in the domestic market. All Plan A butter is resold on the domestic market at the support price. During the year, the goal for Plan A normal stocks at July 31 was increased to 3 million kilograms from 0.759 million kilograms.

Plan B is a storage program used by manufacturers to balance the seasonality of their production and sales of butter over the calendar year. Under Plan B, butter manufacturers can sell butter in prepackaged form (generally 454 gram prints) or in 25 kilogram blocks to the Commission, but they must repurchase this butter within one calendar year from the date of its manufacture. Processing companies make their own decisions as to how much butter they wish to put in storage under Plan B. The total level of butter stocks held by the Commission serves as an indicator of surpluses or shortages in the marketplace and of the need to adjust milk quotas or to export surpluses within Canada's WTO commitments.

> **Inventories of Butter for the Domestic Market and Plan B Skim Milk Powder**
(in thousands from 1995 to 2000)

Dairy Year	Butter		Plan B SMP	
	Kg	Cost	Kg	Cost
1995–1996	9,968	$47,558	118	$462
1996–1997	14,497	$69,622	1,523	$6,403
1997–1998	10,350	$48,695	1,080	$4,787
1998–1999	11,853	$60,710	813	$3,677
1999–2000	11,757	$59,627	1,420	$6,649

Concentrated Milk Assistance Program — This program encourages manufacturers to produce evaporated and sweetened condensed milk during periods of the year when milk supply exceeds domestic needs. A pre-determined level of financial assistance is offered under this program to compensate manufacturers for the carrying charges associated with additional product storage time.

Plan B for Milk Powders — This program was implemented to encourage the production of various specialty types of milk powders when milk supplies are plentiful, thereby minimizing the demand for fresh milk to make these products in the fall when milk production is traditionally low. This program helps balance the seasonal demand and supply of non-fat milk solids.

Surplus Removal Program

The Canadian Dairy Commission is responsible for the operation of the Surplus Removal Program on behalf of the industry. The program's objective is to remove milk that is surplus to domestic market requirements in the form of dairy products that are most suited for export on the world market and at world market prices. Exports of other dairy products can be achieved in two ways: by issuing Class 5(d) or Class 5(e) permits to private exporters or through direct exports by the Canadian Dairy Commission. Class 5(e) permits were discontinued at the end of the 1999–2000 dairy year.

The Surplus Removal Program consists of two operational elements: CDC-initiated and processor-initiated surplus removal. While respecting provincial jurisdictions, this mechanism is designed to minimize the manufacture of products for unplanned exports when unfulfilled domestic and planned export opportunities exist. Before exporting products deemed surplus to the domestic market or issuing Classes 5(d) or (e) permits for such exports by the private sector, the Commission consults with the province of origin to ensure domestic market needs are being met.

To guide its surplus removal activities, the Commission chairs an advisory group composed of regional and national representatives of the production and processing sectors. This advisory group is responsible for recommending the opening or closing

of the CDC-initiated surplus removal activity. The amount of milk production above that needed to meet Canadian Requirements and necessary to activate or de-activate the CDC-initiated surplus removal is evaluated according to guidelines agreed to by stakeholders. When the CDC-initiated process is not open, the processor-initiated surplus removal program is in effect and processors must declare their surplus milk directly to the provincial milk boards and agencies. Butter and powder bought under the Surplus Removal Program may be sold into the domestic market from time to time if demand is greater than stocks available in the private trade. Changes in this program will be implemented in the 2000–2001 dairy year to allow the industry to comply with the WTO rulings.

Warehousing, Charges and Inventories associated with Domestic Seasonality and Surplus Removal Programs

Warehousing of Stocks — The Commission enters into contracts with public warehouses across Canada. Storage agreements also exist with port installations where products are stored until shipped for export.

Carrying Charges — Carrying charges associated with the CDC's Domestic Seasonality Programs for butter and skim milk powder totaled $3.9 million in 1999–2000.

Financing — In order to defray the costs associated with storing the normal levels of butter stocks, an amount is collected by the Commission through pooling arrangements and is adjusted as required to correspond to the actual costs associated with these stocks. On February 1, 2000, the CDC maintained this charge at $0.07 per hectolitre.

Butter and Skim Milk Powder Inventories — The Commission began the 1999–2000 dairy year with 12.84 million kilograms of butter and 14.29 million kilograms of skim milk powder in inventory. During the year, the CDC purchased 17.99 million kilograms of butter and 38.35 million kilograms of skim milk powder. Sales of 19.03 million kilograms of butter and 45.98 million kilograms of skim milk powder left respective closing inventories of 11.80 and 6.66 million kilograms as of July 31, 2000 (butter statistics include imports).

Audit

The role of the CDC's Audit section is to ensure that CDC systems and business practices are operating in a manner that achieves efficiency, economy and effectiveness. It is also responsible for the co-ordination and review of milk plant audit activity across the country and the audit of models used in pooling arrangements. A meeting of all provincial milk processing plant auditors was held during the reporting period and the national milk utilization audit manual which sets minimum standards for the audit of milk plants was updated.

During 1999–2000, audits of 26 companies holding Special Milk Class permits were carried out and approximately $430,000 was recovered due to inappropriate program use. An additional $329,000 remains payable at year-end from a prior claim and will be credited subsequently to the Special Class Pool for the benefit of all dairy farmers.

The CDC's Audit section works on an on-going basis with industry stakeholders and provincial auditors to ensure that an appropriate accountability framework exists over all milk processed in Canada. This framework is being reviewed to maintain the integrity of the domestic system in light of industry changes required to be compliant with WTO decisions.

Human Resources

Guy Jacob and Louis Balcaen

The Canadian Dairy Commission (CDC) is restructuring its organization and total staff numbers in order to adjust to its changing role in exports following the decisions made by the WTO Panel and Appellate Body. This will require reorganizing certain resources in order to better fulfill its mandate and respond to changes in CDC programs. The objective is to minimize the negative impact that restructuring will have on the regular CDC personnel. Eliminating vacant positions, reducing term positions, reorganizing and redistributing work to regular personnel and rearranging teams are but a few of the planned methods that will be implemented in order to better respond to current and future client needs and to effectively continue the CDC's role in the Canadian dairy industry.

The success of the Canadian Dairy Commission's services depends largely on its human resources as well as on its pursuit of excellence in the services it offers. The CDC places great importance on improvement and reaffirms its commitment to maintaining the quality of its work environment and management procedures. With that in mind, the CDC is committed to continually implementing programs and internal initiatives which are aimed at encouraging and supporting good individual and company performances. Equitable treatment, employee respect, continuous skill development and improvement, leadership, responsibility and teamwork are all essential elements for success.

The Commission, is also continuing its efforts, which began in 1998, in a major government initiative aimed at implementing a new position classification system called the Universal Classification Standard (UCS). The UCS is intended to replace the current classification system which dates back more than thirty years ago. It was based on 72 different standards of classification which has proven to be complex, incoherent and costly. The new system is a more direct and effective way to evaluate and describe work. It is a universal system which allows us to evaluate the entire range of work carried out in the Canadian Public Service according to the same standard. Furthermore, it is committed to gender equality and makes it possible to focus on and evaluate work characteristics executed by men and women including work that is traditionally under-evaluated or rejected.

The CDC employs approximately 65 people who work in its Ottawa offices. A Chairman and Chief Executive Officer (Guy Jacob), a Vice-Chairman (Louis Balcaen), and a Commissioner are responsible for the Commission. The position of Commissioner was vacated due to the death of Mr. Dale A. Tulloch who served the Commission ably for over two years.

Please refer to the organizational chart concerning senior executives and sections of the CDC.

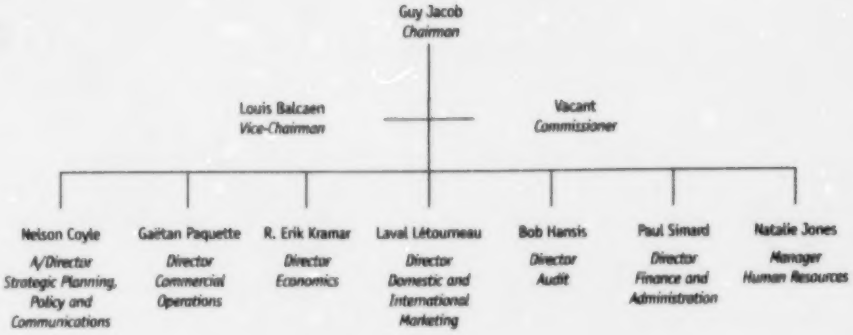

Significant Factors Affecting Financial Results

Sales revenues of $194 million for the dairy year ending July 31, 2000 were $40 million less than the $234 million recorded for the previous dairy year. This decrease was evident primarily at the international level where the Commission's sales activities were reduced to agreed export limits in compliance with the WTO agreement. As a result, most export markets will be serviced by private Canadian exporters. CDC export sales have consisted almost exclusively of skim milk powder and fortunately, world prices have firmed up during the year.

On the domestic scene, demand for dairy products has increased steadily at an average rate of approximately 4.5 percent which translated into a 5 percent increase in CDC sales. Since total milk production was down by 1.1 million hectolitres, the Commission's inventories at year-end were significantly reduced.

Throughout this changing environment, the CDC succeeded in achieving an operating surplus of more than $8 million during the year.

With the gradual phase-out of the subsidy program over five years, the total amount of direct payments made by the Commission during the year has diminished significantly, despite the increase in the volume of production eligible for direct payments resulting from the increase in Domestic Requirements. The amounts related to direct payments appearing in the balance sheet have diminished accordingly.

Financial Statements

Management Responsibility for Financial Statements

The financial statements of the Canadian Dairy Commission and all information in this Annual Report are the responsibility of management. The statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgements where appropriate. Financial information presented elsewhere in the Annual Report is consistent with the statements provided.

In discharging its responsibility for financial reporting, management maintains and relies on financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are authorized, assets are safeguarded, and proper records are maintained. These controls and practices ensure the orderly conduct of business, the accuracy of accounting records, the timely preparation of reliable financial information and the adherence to Commission policies and statutory requirements. The process includes management's annual communication to employees of Treasury Board's guidelines on conflict of interest and code of conduct.

The Audit Committee of the Canadian Dairy Commission, made up of the Commissioners, oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting. The Commission's internal and external auditors have free access to the Audit Committee to discuss the results of their work and to express their concerns and opinion.

The transactions and financial statements of the Commission have been audited by the Auditor General of Canada, the independent auditor for the Government of Canada.

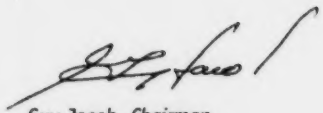

Guy Jacob, *Chairman*

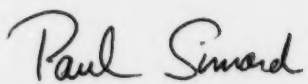

Paul Simard, *Director of Finance*

Ottawa, Canada
September 22, 2000

Auditor's Report

To the Minister of Agriculture
and Agri-Food,

I have audited the balance sheet of the Canadian Dairy Commission as at July 31, 2000 and the statement of dairy support program operations and costs funded by the Government of Canada, the statement of operations and funding by producers and the statement of cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at July 31, 2000 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Commission that have come to my notice during my audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canadian Dairy Commission Act* and the by-laws of the Commission.

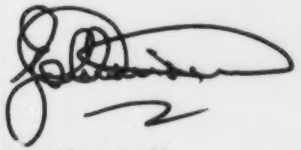

John Wiersema, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
September 22, 2000

Balance Sheet

as at July 31, 2000

	2000 *(in thousands)*	1999 *(in thousands)*
ASSETS		
Cash	$ 679	$ 4,823
Accounts receivable		
Trade (Note 4)	12,139	3,792
Government of Canada (Dairy Support Program)	14,338	18,488
Due from provincial milk marketing boards and agencies	1,659	2,340
Inventories (Note 5)	76,913	90,479
	$105,728	$119,922
LIABILITIES		
Bank indebtedness — pooling account (Note 6)	$ 364	$ 1,124
Accounts payable and accrued liabilities		
Trade	12,483	16,650
Other liabilities	3,043	6,121
Subsidies payable to producers	14,313	18,355
Loans from Government of Canada (Note 7)	58,379	64,730
	88,582	106,980
Excess of funding by producers (Note 8)	17,146	12,942
	$105,728	$119,922

Commitments (Notes 11 and 13)

Approved:

Chairman — Vice-Chairman — Director of Finance

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Dairy Support Program Operations and Costs Funded by the Government of Canada

for the year ended July 31, 2000

	2000 *(in thousands)*	1999 *(in thousands)*
Subsidies to producers of industrial milk and cream	**$83,176**	$112,698
Administrative expenses	**2,730**	2,279
Costs of production and dairy policy studies	**410**	432
Total Costs Funded by the Government of Canada (Note 9)	**$86,316**	$115,409

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Operations and Funding by Producers

for the year ended July 31, 2000

	2000 *(in thousands)*	1999 *(in thousands)*
Export sales	$89,463	$134,295
Cost of sales	87,054	130,934
Margin on export sales	2,409	3,361
Domestic sales	104,789	99,510
Cost of sales	97,638	94,700
Margin on domestic sales	7,151	4,810
Total margin on sales	9,560	8,171
Assistance and expenses	10,285	10,548
Net Cost of Operations	725	2,377
Less portion of administrative expenses funded by the Government of Canada	2,730	2,279
Net cost of (gain on) operations funded by producers	(2,005)	98
Funding by producers	6,249	6,296
Excess of funding of net cost of operations	8,254	6,198
Excess of funding by producers at beginning of year	12,942	13,657
	21,196	19,855
Refund of excess of funding	4,050	6,913
Excess of funding by producers at End of Year	$17,146	$ 12,942

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Cash Flows

for the year ended July 31, 2000

	2000 *(in thousands)*	1999 *(in thousands)*
CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES		
Cash receipts from customers	$185,918	$248,749
Cash paid to suppliers and others	(187,554)	(230,254)
Cash receipts from producers	6,212	8,889
Cash receipts from the Government of Canada	90,466	123,919
Subsidies paid to producers	(87,218)	(121,194)
Interest paid	(1,554)	(2,158)
Cash flows from operating activities	6,270	27,951
CASH FLOWS FROM INVESTING ACTIVITIES		
Proceeds from sale of ocean containers	—	103
Cash flows from investing activities	—	103
CASH FLOWS FROM FINANCING ACTIVITIES		
New loans from the Government of Canada	129,865	173,248
Loan repayments to the Government of Canada	(136,229)	(190,722)
Cash paid to producers for refund of excess of funding	(4,050)	(6,913)
Cash flows used in financing activities	(10,414)	(24,387)
NET INCREASE IN CASH	(4,144)	3,667
Cash at beginning of year	4,823	1,156
Cash at end of year	$ 679	$ 4,823

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Notes to Financial Statements

July 31, 2000

1. The Commission

The Canadian Dairy Commission (the "Commission") is an agent Crown corporation named in Part I, Schedule III to the *Financial Administration Act* and is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*. The objects of the Commission, as established by the *Canadian Dairy Commission Act* (CDC Act), are "to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment and to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality".

The Commission administers the Dairy Support Program funded by the Government of Canada, under which it makes subsidy payments to producers. In co-operation with the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), which it chairs, the Commission undertakes the management and administration of operations funded by producers. The results of the Commission's operations in each of these areas are presented in the Statement of Dairy Support Program Operations and Costs Funded by the Government of Canada, and in the Statement of Operations and Funding by Producers, respectively, in order to distinguish the accountability relationships for them.

The Commission purchases all butter and skim milk powder tendered to it at either the Canadian support price or at the international market price, depending on the intended resale markets. While a major portion of the butter purchased by the Commission is later resold in the domestic market, most of the skim milk powder is in excess of domestic needs and is exported. The Commission sells production surplus to Domestic Requirements in the form of whole milk products, skim milk powder and butter on international markets.

The Commission administers, on behalf of the industry, a pricing and pooling of market returns system which provides milk components to further processors and exporters through processors at competitive prices.

2. Significant accounting policies

Inventories

Inventories are valued at the lower of cost or estimated net realizable value.

Allowance for losses on outstanding purchase commitments

The Commission establishes an allowance for losses on outstanding purchase commitments based on current contracts for export sales.

Foreign currency translation

A major portion of sales in foreign currencies are hedged by forward exchange contracts and are translated into Canadian dollars at the exchange rates provided therein. Sales in foreign currencies that are not hedged are translated into Canadian dollars at the exchange rate in effect on the transaction date.

Pension plan

Employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. The Commission's contributions to the Plan are limited to matching the employees' contributions for current service. These contributions are recorded as an expense during the year in which services are rendered and represent the total pension obligations of the Commission.

3. Fair value of financial instruments

The transactions related to cash, accounts receivable, bank indebtedness, accounts payable and accrued liabilities, subsidies payable to producers and loans from the Government of Canada are entered into in the normal course of business. The carrying amounts of each of these accounts approximate their fair values because of their short-term to maturity.

4. Accounts receivable — Trade

Most of the trade accounts receivable are in foreign currencies and their Canadian dollar value has been determined using the rate to be paid under forward exchange contracts as further explained in Note 10. These foreign accounts receivable are guaranteed by letters of credit, are payable on demand and are non-interest bearing.

5. Inventories

	2000	1999
	(in thousands)	
Butter	$ 59,722	$ 62,726
Skim milk powder	17,186	27,678
Other dairy products	5	75
	$ 76,913	$ 90,479

6. Bank indebtedness — Pooling account

To provide bridge financing and ensure the efficient operation of the pricing and pooling of market returns system, the Commission established a $10 million line of credit with a member of the Canadian Payments Association. The bank indebtedness incurred under this line of credit is due on demand and bears interest at prime which on July 31, 2000 was 7.50% per annum. The bank indebtedness is repaid monthly and an offsetting amount is included in the amount due from provincial milk marketing boards and agencies.

As producer monies enter and leave the pooling account in the form of equalization payments from and to provincial milk marketing boards and agencies, the line of credit ensures that payments can be made promptly. During the year, certain provincial milk marketing boards and agencies have contributed approximately $139 million (1999 — $135 million) into the pool based on milk production. These contributions have been used to make equalization payments to the other provincial milk marketing boards and agencies net of the Commission's administrative and other operating expenses recoverable from the producers. Equalization payments for the year ended July 31, 2000 were $127 million (1999 — $129 million).

7. Loans from Government of Canada

Loans from the Government of Canada, to a maximum of $100 million, are available to finance operations. Individual loans are repayable within one year from the date the loan is advanced. Principal and accrued interest are repaid regularly during the year when funds are available. During the year, new borrowings and repayments amounted to $129.9 million (1999 — $173.2 million) and $136.2 million (1999 — $190.7 million) respectively. Interest on the loans are at the normal rates established for Crown corporations by the government and varied from 4.42% to 5.88% (1999 — 4.42% to 5.77%).

8. Excess of funding by producers

The excess of funding by producers at end of the year is made up of amounts relating to commercial sales (export and domestic) and an accumulated surplus of funding of the normal level of butter inventory. These accumulated excesses will be carried forward and applied against future funding of their respective operations. Refunds or recoveries are recorded in the year in which they are authorized.

9. Costs funded by the Government of Canada (Dairy Support Program)

Agriculture and Agri-Food Canada provides funding to the Commission for subsidy payments to producers of industrial milk and cream shipments produced to meet domestic requirements. The rate of subsidy payments from August 1, 1999 to January 31, 2000 was $0.632 per kilogram of butterfat or $2.28 per hectolitre of milk containing 3.6 kilograms of butterfat (August 1998 to January 1999 — $0.844 or $3.04 respectively) and was $0.422 per kilogram of butterfat or $1.52 per hectolitre from February 1, 2000 to July 31, 2000 (February 1999 to July 1999 — $0.632 or $2.28 respectively).

As a result of a June 1997 Cabinet decision, subsidy payments will be gradually phased out with five annual rate reductions of $0.76 per hectolitre starting February 1, 1998. As of February 1, 2001, the rate will be $0.211 per kilogram of butterfat or $0.76 per hectolitre.

The Government of Canada has funded $2.7 million (1999 — $2.3 million) of the Commission's administrative expenses of $5.5 million (1999 — $5.5 million), as well as professional services relating to cost of production and dairy policy studies. While Government funding remained relatively constant during the past two fiscal years ending March 31, the year-over-year spending on a dairy year basis fluctuates due to the timing of expenditures.

10. Forward exchange contracts

As part of its foreign exchange risk management, the Commission enters into forward exchange contracts with

regard to a portion of its export sales contracts. At the end of the dairy year the Commission's outstanding forward exchange contracts totaled $12 million Canadian equivalent (1999 — $20 million Canadian equivalent). These contracts mature from August to September 2000. The maturity dates of the forward exchange contracts correspond to the estimated dates when the Commission expects to receive the foreign currency proceeds arising from export sales contracts.

11. Long term lease

The Commission is committed under a long term lease for office accommodation ending in 2003. The lease contains escalation clauses regarding maintenance costs and taxes. The remaining minimum lease payments totaled $590,042 at year-end.

The minimum lease payments for the next four years are as follows:

2000–01	$191,365
2001–02	$191,365
2002–03	$191,365
2003–04	$ 15,947

12. Representatives' fees

The Commission has used the services of representatives for sale of dairy products on the export market. Total fees for the year were $0.7 million (1999 — $1.4 million) and are included in cost of sales.

13. Purchase commitments

As at July 31, 2000, the Commission was committed to purchase butter, skim milk powder and other dairy products produced prior to that date. These commitments amounted to approximately $2.4 million (1999 — $2.9 million). No allowance for losses on outstanding purchase commitments was required as at July 31, 2000 and 1999.

14. Related party transactions

The Commission is related in terms of common ownership to all Government of Canada-created departments, agencies and Crown corporations. The Commission enters into transactions with these entities in the normal course of business. Government departments provided the Commission with certain administrative services without charge. The value of these services is not recorded in the Commission's accounts.

15. Financial statement presentation

Certain comparative amounts have been reclassified to conform with the presentation adopted in the current year.

Schedule of Operations by Product

for the year ended July 31, 2000

(in thousands)

	2000				1999			
	Butter	Skim Milk Powder	Other Products*	**Total**	Butter	Skim Milk Powder	Other Products*	**Total**
Export sales	$ 2,454	$86,790	$219	**$89,463**	$14,320	$107,541	$12,434	**$134,295**
Cost of sales	2,635	84,190	229	**87,054**	11,849	107,522	11,563	**130,934**
Margin (loss) on export sales	(181)	2,600	(10)	**2,409**	2,471	19	871	**3,361**
Domestic sales	93,906	10,883	—	**104,789**	90,981	8,529	—	**99,510**
Cost of sales	88,457	9,181	—	**97,638**	86,777	7,923	—	**94,700**
Margin on domestic sales	5,449	1,702	—	**7,151**	4,204	606	—	**4,810**
Total margin (loss) on sales	$ 5,268	$ 4,302	$(10)	**9,560**	$ 6,675	$ 625	$ 871	**8,171**
Assistance and expenses								
Domestic dairy product assistance	$ 32	$ —	$511	**543**	$ 70	$ —	$ 454	**524**
Carrying charges	3,170	774	1	**3,945**	2,971	1,577	93	**4,641**
Recovery of doubtful accounts	—	—	(13)	**(13)**	—	—	(231)	**(231)**
	$ 3,202	$ 774	$499	**4,475**	$ 3,041	$ 1,577	$ 316	**4,934**
Administrative expenses				**5,530**				**5,549**
Pool cost of production, interest and bank charges				**280**				**65**
Total assistance and expenses				**10,285**				**10,548**
Net cost of operations				**$ 725**				**$ 2,377**

**Includes whole milk powder, evaporated milk and cheese*

>> commission canadienne du lait . rapport annuel . 1999/2000

Canadian Dairy Commission

CDC | CCL

Canada

Normes de service

En s'acquittant de ses responsabilités, la Commission canadienne du lait s'efforcera de traiter toute demande de client :

De façon opportune — Dans des situations inhabituelles, nous expliquerons les étapes que nous prendrons pour réagir pleinement dans les plus brefs délais.

Avec courtoisie — Nous reconnaissons l'importance de votre demande et vous aiderons poliment à comprendre les procédures, règlements et exigences qui s'appliquent.

Équitablement — Nous traiterons toute demande de façon équitable. Si, selon vous, une question n'est pas réglée à votre satisfaction, nous expliquerons promptement comment demander réparation.

Avec clarté — Vous avez droit à une explication simple et courtoise de notre façon de traiter votre demande.

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 08 h 00 à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Nous vous savons gré de nous communiquer vos commentaires sur nos procédures et de nous faire part de toute suggestion pour les améliorer.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider lors de vos demandes supplémentaires de renseignements concernant les activités de la Commission ou celles de l'industrie laitière en général.

La Section de la planification stratégique, des politiques et des communications
Commission canadienne du lait
1525, avenue Carling, Suite 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
Téléphone : (613) 792-2000
Télécopieur : (613) 998-4492
Internet : http://www.ccl.ca
Courriel : cdc-ccl@em.agr.ca

La présente publication est également disponible dans les bibliothèques partout au Canada.
No de catalogue : cc 101-2000
ISBN 0-662-65118-9

Attributions :

Conception et production par
Ricochet Creative Thinking

Photo de pizza (page 22), courtoisie de McCain Foods (Canada)

Photographie des commissaires par Wolf Studios

Les autres photographies proviennent des archives de la CCL

Impression par
Gilmore Printing Services

Imprimé au Canada

Table des matières

Lettre au Ministre 3

Vue d'ensemble de l'industrie 4

Profil et mission de la société 6

Objectifs et rendement 8
- Revue de l'année 1999–2000 8
- Objectifs et questions clés pour 2000–2001 12

Activités et programmes 13
- Politique laitière nationale 13
- Production et demande 13
- Mise en commun des revenus des producteurs 14
- Établissement des prix des produits laitiers 15
- Importations de produits laitiers 15
- Paiements directs aux producteurs 16
- Système de permis pour le lait des classes spéciales 16
- Exportations 18
- Programme optionnel d'exportation 18
- Programme d'innovation en matière de produits laitiers 18
- Programmes intérieurs de saisonnalité 19
- Programme de retrait des surplus 19
- Vérification 20

Ressources humaines 21

Facteurs importants affectant le bilan financier 22

États financiers 23

Rapport du vérificateur 24

Tableaux et graphiques
- Nombre de producteurs de lait et de crème en 1999–2000 4
- Nombre de fermes laitières et production totale de lait de 1995–1996 à 1999–2000 4
- Consommation per capita de certains produits laitiers de 1995 à 1999 5
- Production de lait de transformation et de crème 13
- Production de lait de transformation, besoins canadiens et QMM 14
- Parts provinciales du QMM (avant le partage des marchés selon les ententes de mise en commun) 14
- Volume de lait mis en commun selon les ententes de mise en commun en 1999–2000 15
- Prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé de 1996 à 2000 15
- Paiements directs aux producteurs— Valeur de 1995–1996 à 1999–2000 16
- Volume de lait vendu et revenus des producteurs provenant des classes 5(a), (b) et (c) de 1996–1997 à 1999–2000 17
- Stocks de beurre pour le marché intérieur, et de poudre de lait écrémé du Plan B 19

Lettre au Ministre

Lyle Vanclief: Ministre, Agriculture et Agroalimentaire Canada

Monsieur le Ministre,

Il nous fait plaisir de vous remettre le Rapport annuel de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période qui prenait fin le 31 juillet 2000. Ce 34e rapport fournit les détails sur les objectifs de la dernière année, la mission et le rendement de la Commission envers leur réalisation, les objectifs pour l'avenir, les résultats de nos activités et la mise en oeuvre de nos programmes clés. Le rapport fait également état des initiatives envers l'administration améliorée de nos programmes au nom de l'industrie et la réalisation d'importantes économies pour l'ensemble des Canadiens.

L'année dernière s'est avérée difficile, tant sur les plans de l'organisation que de l'industrie. En effet, nous déplorons le décès, le 4 juillet 2000, d'un expert respecté et d'un grand défenseur des transformateurs, M. Dale A. Tulloch, commissaire de la CCL. L'absence de ses conseils, ses idées et ses consiones se fait grandement sentir au sein de la Commission et dans toute l'industrie laitière.

En octobre 1999, l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a confirmé une décision antérieure du Groupe spécial de l'OMC, à savoir que le système d'exportation canadien, dans les classes 5(d) et 5(e), constituait une subvention à l'exportation. Toutefois, l'Organe d'appel a renversé la décision du Groupe spécial concernant la méthode utilisée par le Canada pour appliquer le quota tarifaire du lait de consommation, sous réserve de modifier la restriction d'accès à ce quota d'un maximum de 20 $CAN en produits laitiers.

Malgré sa déception envers cette décision de l'Organe d'appel, l'industrie a entrepris d'apporter les changements nécessaires pour que le Canada s'y conforme. Quant à elle, la Commission a offert sa pleine collaboration en assurant le soutien et les conseils techniques à l'industrie en vue de respecter l'échéancier négocié par le Canada avec les É.-U. et la Nouvelle-Zélande. Les modifications administratives que devait apporter la CCL au système sont en place depuis le 1er août et la Commission continuera de consulter Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le ministère des Affaires étrangères et Justice Canada durant le processus d'élaboration des documents réglementaires et législatifs en vue de l'échéancier du 31 décembre 2000 pour l'application des modifications législatives.

Au cours de la dernière année, la CCl a travaillé avec les secteurs de l'industrie à la mise en application des changements apportés aux programmes d'exportation. Conjointement avec l'industrie, elle examine aussi le rôle de la vérification des activités de commercialisation afin d'assurer l'intégrité du marché intérieur. En conséquence, une restructuration organisationnelle s'impose. Nous tenons à reconnaître le dévouement continu du personnel de la CCL envers la mise en oeuvre aussi harmonieuse que possible des changements, tant à l'interne que dans la prestation des services aux clients de l'industrie.

Même si les préparatifs pour la cause du Canada devant l'Organe d'appel, puis les préparatifs de l'industrie pour se conformer à sa décision étaient prioritaires tout au long de l'année, la CCL a continué d'assurer son rôle de facilitateur au sein du Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL) et des mises en commun en plus d'administrer les ententes de mise en commun. À ce titre, la CCL a réussi à coordonner l'harmonisation de plusieurs questions clés en suspens entre la Mise en commun de tout le lait de l'Est et la Mise en commun du lait de l'Ouest. Un Comité spécial, mis sur pied par le CCGAL et présidé et appuyé techniquement par la CCL, s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année pour négocier le règlement de différentes questions. Ainsi, le Comité, le CCGAL et les mises en commun ont abordé, entre autres, les sujets suivants : retrait des surplus; écarts de prix entre l'Est et l'Ouest; harmonisation du système de classification du lait; modification de la formule de calcul des rajustements du quota de mise en marché (QMM) afin que les provinces de l'Ouest se voient allouer des quotas de production additionnels; approvisionnement de lait pour le programme d'innovation; règle 65:35 en Colombie-Britannique. La Commission et l'industrie reconnaissent et apprécient l'aide apportée par AAC dans l'élaboration d'une fiche technique à l'appui du Comité.

Les recommandations finales du Comité spécial ont été soumises au CCGAL, lequel les a adoptées en juillet. Selon nous, ces recommandations et leur mise en application sont essentielles à une réalisation plus hâtive de l'harmonisation et de la simplification au sein des mises en commun régionales.

À mesure que l'industrie se rapprochait de l'harmonisation du système, la CCL continuait d'aider Terre-Neuve dans la préparation des négociations en vue de son adhésion au Plan national de commercialisation du lait et aux ententes de mise en commun.

La demande de produits laitiers est demeurée élevée pendant la période de référence, et le QMM a augmenté une fois. Avec la nouvelle méthode approuvée par le CCGAL pour le calcul du QMM, une hausse de 1,2 pour cent est entrée en vigueur le 1er juin, et 1,7 pour cent s'est ajouté au QMM le 1er août 2000. Les ventes d'ingrédients dans les Classes spéciales sont aussi retournées à la normale, grâce à la stabilisation des prix sur ces marchés concurrentiels.

La CCL et les participants de l'industrie considèrent le marché des ingrédients comme étant important quant à son potentiel de croissance au pays comme à l'étranger. C'est pourquoi la Commission a élaboré un Plan de commercialisation des ingrédients laitiers. Celui-ci a été soumis aux membres du CCGAL en juillet; la CCL demandera l'appui de l'industrie pour sa mise en oeuvre au cours des mois à venir. C'est là un élément clé des efforts de la CCL visant à l'amélioration des programmes et services, selon le Système de permis pour le lait des classes spéciales, pendant la prochaine année.

Enfin, la CCL s'est acquittée de son mandat relatif à l'établissement des prix, en annonçant, en décembre dernier, une hausse des prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé. Le 1er février 2000, le prix de soutien pour le beurre est passé de 5,4667 $ à 5,5407 $ le kilogramme, et de 4,5247 $ à 4,6842 $ le kilogramme pour la poudre de lait écrémé. Les dirigeants de l'industrie se sont manifestés en faveur du nouveau processus de consultation de la CCL, déjà en place avant l'annonce.

Nous vous remercions de votre appui soutenu envers le travail de la Commission et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président, Guy Jacob

Le Vice-président, Louis Balcaen

Vue d'ensemble de l'industrie

Durant l'année civile 1999, l'élevage laitier a généré un total de plus de 4 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles.

Pour de plus amples renseignements, visitez : www.ccl.ca/apropos_production.html

L'industrie laitière canadienne en bref

L'exploitation de l'industrie laitière canadienne est basée sur une « année laitière », soit du 1er août au 31 juillet de chaque année.

L'industrie laitière constitue un secteur clé de l'économie canadienne. Ainsi, durant l'année civile 1999, l'élevage laitier a généré un total de plus de 4 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles, plaçant ce secteur au troisième rang derrière la production de grains et de viandes de boucherie.

Durant l'année laitière 1999–2000, une moyenne de 52 vaches laitières par ferme ont produit 73,1 millions d'hectolitres de lait contenant 3,8665 kilogrammes de matière grasse par hectolitre.

Le Canada compte quelque 20 500 fermes laitières avec un total d'environ 1,0 million de vaches. Constituant près de 90 p. cent du cheptel laitier canadien, la race Holstein compte parmi les vaches ayant la plus forte production de lait au monde. Environ 81 p. cent des fermes laitières canadiennes se trouvent au Québec et en Ontario, 14 p. cent dans les provinces de l'Ouest et 5 p. cent dans les provinces de l'Atlantique.

Durant l'année civile 1999, la valeur ajoutée au lait cru des fermes laitières représentait 4,6 milliards de dollars.

> Nombre de producteurs de lait et de crème en 1999–2000

	Lait	Crème	Total
Île-du-Prince-Édouard	342	22	364
Nouvelle-Écosse	388	1	389
Nouveau-Brunswick	329	0	329
Québec	9 774	0	9 774
Ontario	6 768	150	6 918
Manitoba	691	7	698
Saskatchewan	399	0	399
Alberta	951	2	953
Colombie-Britannique	752	0	752
Canada	20 394	182	20 576

> Nombre de fermes laitières et production totale de lait de 1995–1996 à 1999–2000*

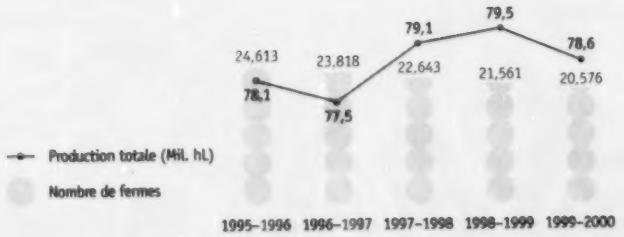

**Calculé selon la norme de 3,6 kg de matière grasse par hectolitre*

> Consommation per capita de produits laitiers de 1995 à 1999

Année	Lait de consommation et crème (litres)	Crème glacée (litres)	Yogourt (litres)	Beurre (kg)	Fromage total (kg)
1995	95,10	11,48	3,23	2,74	9,99
1996	95,63	11,15	3,38	2,87	9,92
1997	93,92	10,49	3,37	2,59	10,98
1998	93,95	10,30	3,64	2,86	10,72
1999	93,00	9,95	3,99	2,84	11,59

Source: Statistique Canada

Quelque 271 usines de transformation ont expédié des produits laitiers dont la valeur est évaluée à 8,5 milliards de dollars, soit 14 p. cent de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et des breuvages. Le secteur de la transformation des produits laitiers emploie près de 20 800 personnes.

Au Canada, il existe deux marchés pour le lait. Durant l'année laitière 1999–2000, le marché du lait de consommation représentait environ 40 p. cent du lait produit au total ou 31,2 millions d'hectolitres (3,6 kg de matière grasse par hectolitre). Le marché du lait de transformation (produits laitiers fabriqués comme le beurre, le fromage, le yogourt et la crème glacée) représentait le reste, soit 60 p. cent ou 47,4 millions d'hectolitres de lait (3,6 kg de matière grasse par hectolitre).

Pendant l'année laitière 1999–2000, en plus des produits vendus sur les marchés de lait de consommation et de lait de transformation, la quantité de produits laitiers vendus comme ingrédients dans d'autres produits alimentaires s'élevait à 4 millions d'hectolitres de lait et représentait 5 p. cent de la production laitière totale. Le marché des ingrédients laitiers offre différents produits : le beurre utilisé dans une vaste gamme de produits de boulangerie; le lait, la crème, le lait condensé et la poudre de lait dans les produits de confiserie; et la crème, le cheddar, la mozzarella et les fromages à la crème dans les produits finis congelés, séchés ou en conserve, dont les soupes et les plats cuisinés surgelés.

Quelque 271 usines de transformation ont expédié des produits laitiers dont la valeur est évaluée à 8,5 milliards de dollars.

Pour de plus amples renseignements, visitez : www.ccl.ca/apropos_transformation.html

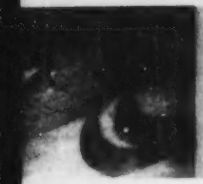

Profil et mission de la société

Le rôle clé de la CCL consiste à faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes laitiers majeurs en collaboration avec les intervenants de l'industrie laitière canadienne.

Pour de plus amples renseignements, visitez : www.ccl.ca/ccl_survol.html

Profil de la société

La Commission canadienne du lait (CCL), une société d'État constituée aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait* de 1966, relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada. Financée par le gouvernement fédéral (44 pour cent), les producteurs laitiers (36 pour cent) et le marché (20 pour cent), la CCL s'efforce à équilibrer et servir les intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière par la coordination de l'administration et la supervision des ententes fédérales-provinciales qui régissent le système de commercialisation ordonnée du lait au Canada.

La Commission travaille étroitement avec les organismes dirigeants de l'industrie, desquels font partie les Producteurs laitiers du Canada, le Conseil national de l'industrie laitière du Canada, l'Association canadienne des consommateurs, les agences et offices provinciaux de lait, et les gouvernements provinciaux. Le secteur de la transformation secondaire, représenté par les Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada, l'Association canadienne de la boulangerie et l'Association canadienne des fabricants de confiserie, donne ses conseils sur le fonctionnement du Système de permis pour le lait des classes spéciales.

Trois commissaires sont nommés par le Gouverneur en conseil pour diriger la Commission : un président et directeur général, un vice-président et un commissaire. En s'acquittant de leurs responsabilités, les commissaires de la CCL sont autorisés et assujettis par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les commissaires surveillent les activités de la CCL et approuvent l'orientation stratégique élaborée dans son plan d'entreprise. La Commission s'efforce d'identifier et d'évaluer les risques d'entreprise majeurs et s'emploie à mettre en place les mécanismes appropriés à la gestion de ces risques. Le rôle clé de la CCL consiste à faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes laitiers majeurs en collaboration avec les intervenants de l'industrie laitière canadienne. Depuis sa contribution au développement du régime de gestion de l'offre au début des années 1970, la CCL continue de fournir un cadre de travail à la participation cruciale du fédéral et des provinces au maintien de la viabilité de l'industrie.

Mission

La CCL joue un rôle de facilitateur central auprès du secteur multi-milliardaire que représente l'industrie laitière canadienne. Ses objectifs législatifs consistent à :

> fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leurs investissements, et,

> assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité supérieure.

Activités principales

La CCL s'acquitte de son mandat au moyen d'un vaste éventail d'activités :

> Elle travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et les intervenants, en fournissant un leadership et un soutien continus à l'industrie laitière canadienne de par son rôle de présidence et son travail auprès du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Le CCGAL est un organisme permanent créé par les provinces signataires du Plan national de commercialisation du lait; il est responsable d'établir des politiques et de superviser la mise en oeuvre de ce Plan et de l'Entente globale sur la mise en commun du lait de classe spéciale (P9);

> Elle assure le travail de facilitateur, d'administrateur et de secrétariat en ce qui a trait aux systèmes de mise en commun des revenus et du partage des marchés. Les dispositions relatives à l'exécution de ces fonctions par la CCL sont comprises dans l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6), l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO), et de l'Entente P9;

> Elle calcule et recommande le niveau cible national de production du lait de transformation, appelé également quota de mise en marché (QMM);

> Elle est autorisée à acheter, entreposer, transformer ou vendre des produits laitiers dans le cadre des engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

> Elle administre le programme fédéral de subsides à la production du lait de transformation, qui stabilise le prix du marché intérieur des produits de lait de transformation offerts aux consommateurs en réduisant les prix requis par les producteurs sur le marché;

> Elle établit les prix de soutien auxquels elle achètera le beurre et la poudre de lait écrémé. Ces prix influencent les décisions provinciales quant à l'établissement des prix du lait utilisé à la fabrication de produits laitiers tels que le beurre, le fromage et la crème glacée;

> Elle délivre des permis pour le lait des classes spéciales aux exportateurs canadiens, dans le cadre du niveau des engagements du Canada envers l'OMC.

Objectifs et rendement

Compte tenu de l'environnement changeant dans lequel elle évolue et de la souplesse requise au sein de l'industrie, la Commission s'efforce d'établir des objectifs réalisables.

Revue de l'année 1999–2000

La CCL collabore avec le secteur laitier canadien à l'élaboration des politiques, l'atteinte de consensus et l'administration des programmes qui assureront la production et la commercialisation ordonnées du lait au Canada. La CCL a pour mandat de permettre aux producteurs efficaces d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leurs investissements, et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement suffisant de produits laitiers de qualité à des prix raisonnables.

Afin d'atteindre ses objectifs législatifs, la CCL établit un ensemble de buts dans le cadre d'un plan d'entreprise quinquennal. Compte tenu de l'environnement changeant dans lequel elle évolue et de la souplesse requise au sein de l'industrie, la Commission s'efforce d'établir des objectifs réalisables.

Décisions du Groupe spécial et de l'Organe d'appel de l'OMC

Au cours de l'année laitière 1999–2000, la CCL a consacré beaucoup d'efforts et de ressources à l'appel interjeté suivant la décision du Groupe spécial de l'OMC concernant le Système de permis pour le lait des classes spéciales du Canada.

L'année précédente, le Groupe spécial de l'OMC a conclu que le système d'exportation canadien, selon les classes 5(d) et (e), constituait une subvention à l'exportation et que cette méthode d'application du quota tarifaire du lait de consommation réduisait les droits d'accès des États-Unis au marché canadien.

Le Canada en a donc appelé de la décision du Groupe spécial. Dans son rapport, publié en octobre 1999, l'Organe d'appel a confirmé la décision du Groupe spécial de l'OMC à l'effet que les classes d'exportation 5(d) et (e) du Canada constituaient une subvention à l'exportation. Toutefois, l'Organe d'appel a infirmé la décision du Groupe spécial relativement à la méthode employée par le Canada pour appliquer le quota tarifaire du lait de consommation, avec des modifications mineures.

Objectif 1

Appuyer les travaux relatifs au processus d'appel quant à la décision du Panel de l'OMC sur le Système de permis pour le lait des classes spéciales et, si nécessaire, apporter les correctifs afin de s'assurer que le système canadien d'exportation de produits laitiers soit conforme aux accords commerciaux internationaux.

Rendement en 1999–2000

Des membres du personnel de la Commission ont fait partie d'une équipe de représentants de l'industrie et du gouvernement afin de faciliter les communications et les discussions en cours, à l'appui de l'équipe juridique interjetant appel de la décision du Groupe spécial de l'OMC. Des ressources ont été consacrées à la compilation et la prestation de données, à la réponse des demandes de renseignements, à la vérification des faits et à la consultation des provinces pour l'obtention d'information.

Une fois qu'ont été connus les résultats de l'appel, le personnel de la CCL a continué de collaborer avec le gouvernement et l'industrie afin d'entamer l'application des modifications nécessaires pour que le Canada se conforme à ses accords commerciaux. Le processus est en cours et, dans le présent environnement changeant, le rôle de la CCL continue d'évoluer.

La Commission assurera tout soutien technique en vue d'aider l'industrie à la mise en application des changements requis pour équilibrer l'offre et la demande dans le système intérieur. On a mis en place une formule afin que les rajustements au quota soient exécutés tel que requis.

Objectif 2

Continuer de modifier et d'élaborer les systèmes informatiques nécessaires au soutien des activités et du processus décisionnel de la CCL, au moyen de la programmation et de la technologie qui répondent aux besoins de l'an 2000, et collaborer avec les partenaires de l'industrie et les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait afin de s'assurer de leur compatibilité à l'an 2000.

Rendement en 1999–2000

Les systèmes de la CCL ont réussi le passage à l'an 2000 sans interruption de service, que ce soit à l'interne ou avec ses partenaires.

La Commission a entrepris les travaux relatifs à l'an 2000 en octobre 1996 avec la refonte de tous les systèmes à l'appui de ses activités financières et commerciales. À l'automne de 1999, la CCL a passé en revue et mis à l'essai le matériel, les systèmes d'exploitation, le progiciel commercial et les applications sur place utilisant les dates identifiées par le Conseil du Trésor du Canada comme normes d'essai pour la conformité à l'an 2000. Tout au long du projet, la CCL a collaboré avec le Comité de révision de l'état de préparation à l'an 2000 à Agriculture et Agroalimentaire Canada et avec le Bureau du projet de l'an 2000 au Secrétariat du Conseil du Trésor.

En plus des travaux liés à ses systèmes d'exploitation, la CCL a élaboré un plan antisinistre intégré en prévision de toute interruption inattendue des services technologiques. On a consulté les partenaires de l'industrie afin d'établir une liste de personnes clés. Le 1er janvier 2000, une équipe technique a procédé à l'essai des systèmes aux bureaux de la Commission.

Grâce à son engagement, la CCL a pu assurer le même niveau de service à sa clientèle en tout temps. En outre, ces efforts ont permis également à la Commission de revoir la prestation de sa technologie et de ses services informatiques afin de mieux remplir sa mission.

Aussi, durant l'année laitière 1999–2000, la CCL a entrepris la création d'une base de données pour les ventes de lait dans les classes, déclarées par les offices provinciaux et servant à la mise en commun des revenus des producteurs. De plus, le calcul des prix moyens des producteurs sera informatisé à compter de l'année laitière 2000–2001.

Le nouveau système permettra aux différents intervenants d'accéder directement à l'information requise pour l'atteinte de leurs objectifs et l'exécution de leurs mandats.

Objectif 3

Coordonner et faciliter les efforts visant au perfectionnement et à l'harmonisation des systèmes canadiens de mise en commun administrés par la Commission canadienne du lait.

Rendement en 1999–2000

La CCL assume la présidence et assure des fonctions de secrétariat et de conseils techniques auprès du Secrétariat du CCGAL, auprès des comités techniques des deux mises en commun de tout le lait et auprès des différents sous-comités techniques. La Commission doit respecter, à cet égard, le rôle de décideur du CCGAL, de l'Organisme de supervision de la Mise en commun de tout le lait de l'Est (P6) et du Comité de coordination de la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO). Une fois les décisions prises, la CCL doit collaborer avec le personnel provincial pour leur mise en application.

Les membres du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) ont adopté une formule de rajustement automatique des quotas lorsque les besoins en lait varient de plus de 1 p. cent ou diminuent d'au moins 0,5 p. cent. Un Comité spécial a aussi été mis sur pied dans le but d'harmoniser certaines questions en suspens relativement au Plan national de commercialisation du lait et à l'Entente globale sur la mise en commun du lait de classe spéciale. Parmi les points principaux analysés par le Comité : le retrait des surplus; les écarts de prix entre l'Est et l'Ouest; le système de classification du lait; la modification de la formule de rajustements du QMM qui permettrait aux provinces de l'Ouest d'obtenir des quotas de production additionnels; l'approvisionnement de lait pour le Programme d'innovation en matière de produits laitiers; et la méthode 65:35 en Colombie-Britannique. À leur réunion de juillet 2000, les membres du CCGAL ont approuvé les recommandations du Comité spécial concernant le règlement de ces questions. Il s'agissait d'une étape importante envers un système harmonisé pour toutes les provinces du CCGAL.

La CCL a présidé un comité directeur spécial de la Mise en commun de tout le lait chargé de la gestion d'un projet examinant les facteurs provinciaux pouvant affecter les valeurs de quotas. En janvier 2000, une première ébauche du rapport a été soumise aux membres de l'Organisme de supervision du P6, qui en étudient présentement les recommandations. Le rapport décisif doit être présenté en août 2000.

En outre, les provinces du P6 ont élaboré une politique sur les déplacements de lait afin que les provinces dont le marché croît plus rapidement obtiennent des approvisionnements suffisants de lait de consommation.

On a poursuivi l'harmonisation des politiques régissant les quotas dans toutes les provinces du P6 en allouant les mêmes niveaux de production aux fins d'incitatifs saisonniers assurant l'équité pour tous les producteurs de la mise en commun. De plus, un comité de promotion des produits de lait de consommation a été créé dans la Mise en commun de tout le lait de l'Est.

Dans la Mise en commun du lait de l'Ouest, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont achevé, en 1999, leur conversion à un système de facturation harmonisée basé sur le système de paiement du lait en fonction de l'utilisation finale de ses composants. Les provinces se servent toutes maintenant du système de paiement du lait en fonction de ses composants. Des efforts considérables ont aussi été consacrés à l'harmonisation des prix du lait de consommation et de transformation au niveau des fermes de l'Ouest canadien.

Pendant l'année laitière 1999–2000, la Commission a facilité plusieurs discussions entre les représentants des provinces de l'Est et de l'Ouest afin de normaliser les classes de lait et le paiement aux producteurs et de réduire l'écart des prix facturés aux transformateurs.

Objectif 4

Travailler, de concert avec l'industrie et Agriculture et Agroalimentaire Canada, à promouvoir et à faciliter l'expansion de l'exportation des produits laitiers canadiens à valeur ajoutée, lorsque la décision du Groupe spécial de l'OMC sera finale.

Rendement en 1999–2000

De concert avec leurs partenaires de l'industrie dans les secteurs de la production et de la transformation, la CCL et AAC avaient pour objectif d'élaborer une stratégie visant à la promotion des marchés de produits laitiers canadiens à valeur ajoutée à l'intérieur des marchés intérieur et d'exportation, tout en respectant les obligations du Canada en matière de commerce international. Les discussions portant sur la stratégie d'exportation de produits à valeur ajoutée ont dû toutefois être reportées jusqu'à la conclusion de la procédure d'appel, la diffusion de la décision de l'Organe d'appel de l'OMC et l'achèvement des consultations sur le processus de mise en oeuvre.

Maintenant que les résultats de la procédure d'appel sont définitifs et connus, la Commission et AAC, en collaboration étroite avec les dirigeants de l'industrie, peuvent poursuivre la mise au point d'une stratégie de promotion de l'utilisation accrue des ingrédients laitiers canadiens et des produits laitiers canadiens à valeur ajoutée. Les plans et stratégies ainsi élaborés devront se conformer aux obligations du Canada établies par la récente décision de l'Organe d'appel de l'OMC.

Objectif 5

Travailler en collaboration avec les clients utilisateurs du Système de permis pour le lait des classes spéciales, et les intervenants afin d'ajuster les lignes directrices administratives et opérationnelles dans le but de réduire la paperasse et d'améliorer la concurrence des ingrédients laitiers, tout en assurant la surveillance adéquate de la conformité du programme.

Rendement en 1999–2000

Après avoir obtenu les conseils des intervenants de l'industrie, la CCL a conçu une option de vérification annuelle dans le but de réduire la paperasse chez les entreprises ne présentant qu'un faible risque. Ces entreprises sont d'abord soumises à une évaluation du risque associé à leur participation au Systeme de permis pour le lait des classes spéciales afin d'être prises en considération pour cette option. Les transformateurs secondaires utilisant l'option de la vérification annuelle ne seront plus tenus de remplir des rapports complets et mensuels des ventes ou de la production, ni de soumettre les recettes de leurs produits à la Commission. Ainsi, les entreprises inscrites au Système pour le lait des classes spéciales sauveront beaucoup de temps au point de vue de paperasse, sans compter que le fardeau administratif de la CCL en sera réduit.

Ces entreprises, de même que toutes les entreprises utilisant les permis pour le lait des classes spéciales, continueront de faire l'objet de vérifications aléatoires effectuées régulièrement par la CCL.

Objectif 6

Participer à une célébration de l'agriculture canadienne afin de démarquer l'arrivée du nouveau millénaire, de même que promouvoir l'utilisation accrue de la technologie afin de réduire les coûts et mieux desservir les clients de la CCL.

Rendement en 1999–2000

En tant que membre du Comité ministériel du millénaire, la Commission s'est associée à Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de promouvoir l'industrie laitière. Ainsi, en octobre 1999, la CCL a préparé et administré un kiosque à la Fête à la ferme. Ce festival a eu lieu à la Ferme expérimentale centrale, à Ottawa, dans le cadre de la Fête canadienne de l'agriculture et de l'alimentation. La Commission a également commandité une publicité dans le calendrier

mettant en vedette des oeuvres d'art canadiennes ayant pour thèmes l'agriculture et l'alimentation. Ce calendrier a été choisi comme article souvenir pour tous les employés d'AAC et du Ministère.

À titre d'administrateur du subside laitier fédéral, la CCL émet, chaque mois, environ 15 000 chèques aux producteurs. Dans le numéro d'octobre du Bulletin laitier, la Commission a fait valoir les avantages du dépôt direct des chèques de subside des producteurs. Durant la période de référence, environ 30 p. cent des producteurs ont utilisé cette méthode pour recevoir leurs paiements mensuels de subside laitier.

La CCL aide présentement les transformateurs à recourir au transfert électronique des données pour la soumission des rapports aux fins du Système de permis pour le lait des classes spéciales. Pendant la période de déclaration, la Commission a aussi fait valoir les avantages de la technologie électronique dans deux articles de sa publication mensuelle, Nouvelles des classes spéciales. Les documents tels que les formulaires de demande et de rapport, ainsi que les guides d'information sur les programmes sont accessibles aux clients actuels et éventuels, grâce au site Internet. Au cours de l'année dernière, le pourcentage de clients utilisant cette technologie est passé de 10 à 20 p. cent et il demeure à la hausse.

Objectif 7

Continuer d'assurer l'aide et le soutien techniques à l'industrie et aux autres ministères (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et AAC) en vue du développement de la position canadienne dans la prochaine ronde de négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

Rendement en 1999–2000

Des discussions concernant le commerce de biens et services en agriculture selon l'OMC ont eu lieu à l'automne de 1999. Une fois qu'ont été connus les résultats de l'appel interjeté à l'endroit du Groupe spécial de l'OMC, la CCL a conseillé et assuré un soutien technique au gouvernement fédéral aux fins du développement de la position canadienne pour l'industrie laitière. La Commission a ainsi analysé l'incidence des positions de négociation ou des changements et a fourni des données de marché. Ces négociations en cours sont axées, entre autres, sur des questions fondamentales comme le niveau de protection tarifaire, l'ampleur de l'accès à assurer et le niveau de subventions à l'exportation.

Objectif 8

Faciliter les discussions entre les intervenants et offrir des conseils techniques à Terre-Neuve en vue d'aider à la préparation de son inclusion au Plan national de commercialisation du lait et à d'autres accords de mise en commun.

Rendement en 1999–2000

À plusieurs occasions au cours de l'année laitière 1999–2000, la CCL a rencontré des représentants de l'industrie laitière de Terre-Neuve afin d'expliquer le système canadien de gestion des approvisionnements de lait et l'incidence de la participation de cette province selon les divers accords concernant la mise en commun des revenus des producteurs.

Avec le support technique de la CCL, Terre-Neuve a préparé une proposition d'adhésion au système canadien; cette proposition sera étudiée pendant la prochaine année laitière.

Objectif 9

Augmenter la promotion des ingrédients laitiers auprès des utilisateurs d'ingrédients dans le cadre du Système de permis pour le lait des classes spéciales.

Rendement en 1999–2000

Durant la période de référence, la Commission a reçu l'approbation du CCGAL pour commander une étude évaluant l'option d'utilisation du marché à terme comme outil de gestion de l'instabilité des prix sur le marché des ingrédients laitiers, en vue d'accroître la concurrence de ces ingrédients. Les résultats de l'étude ont été compilés et un rapport final a été communiqué en juillet 2000. Il démontre que les transformateurs secondaires pourraient réduire le risque en utilisant les marchés à terme pour protéger leurs achats.

La Section de la mise en marché intérieure et internationale de la CCL a élaboré une ébauche d'un plan de commercialisation qui propose un certain nombre de projets visant à promouvoir et accroître l'utilisation des ingrédients laitiers dans toutes les classes de lait (2 à 5). On poursuit les discussions en vue d'obtenir l'appui et l'homologation des intervenants de l'industrie afin de compléter le projet proposé.

On a également proposé d'inclure des renseignements aux nouvelles pages Web des Classes spéciales, au site Internet de la CCL. Cette information indiquerait aux utilisateurs d'ingrédients comment accéder et mieux comprendre le fonctionnement du Système de permis pour le lait des classes spéciales.

Objectifs et questions clés pour 2000–2001

L'année laitière 1999–2000 s'est avérée une période d'incertitude et de changements considérables en raison des mesures à prendre suivant les décisions de l'Organe d'appel de l'OMC. Ces décisions continueront d'affecter le fonctionnement de l'industrie pour bien des années à venir. En conséquence, dans cet environnement de changement, le rôle de la Commission, à titre de facilitateur, de médiateur et de conseiller technique de l'industrie, revêt une importance croissante à mesure que l'industrie s'engage dans une nouvelle période de prise de décisions, de gestion du changement et d'exécution des politiques.

Les questions d'intérêt et les objectifs clés établis pour l'année laitière 2000–2001 sont les suivants :

> Travailler avec les provinces et les intervenants de l'industrie laitière pour donner suite aux décisions du Groupe spécial et de l'Organe d'appel de l'OMC concernant le Système de permis pour le lait des classes spéciales selon le mandat de la CCL. De plus, apporter les correctifs nécessaires dans le cadre de ses responsabilités pour aider l'industrie à s'assurer que le système canadien d'exportation de produits laitiers est conforme aux accords commerciaux internationaux, tout en préservant l'intégrité du système intérieur.

> Coordonner et faciliter les efforts visant au perfectionnement et à l'harmonisation des systèmes canadiens de mise en commun et d'administration gérés par la Commission canadienne du lait, afin de simplifier le Système canadien de gestion des approvisionnements de lait et d'incorporer les progrès technologiques.

> Travailler, de concert avec l'industrie et Agriculture et Agroalimentaire Canada, à promouvoir et faciliter l'expansion et l'utilisation des ingrédients laitiers et des produits laitiers à valeur ajoutée sur les marchés canadiens et d'exportation, tout en assurant une conformité continue aux décisions du Groupe spécial et de l'Organe d'appel de l'OMC.

> Selon l'entente de l'industrie, aider et fournir une collaboration nationale à la mise en application d'un système de vérification afin d'assurer le respect des obligations canadiennes envers l'OMC.

> Accroître la communication avec les conseils d'administration des organisations d'intervenants aux paliers national et provincial.

> Continuer d'offrir des conseils techniques à Terre-Neuve concernant les préparatifs en vue de l'adhésion de cette province au Plan national de commercialisation du lait et à d'autres accords de mise en commun.

Dans cet environnement de changement, le rôle de la Commission, à titre de facilitateur, de médiateur et de conseiller technique de l'industrie, revêt une importance croissante à mesure que l'industrie s'engage dans une nouvelle période de prise de décisions, de gestion du changement et d'exécution des politiques.

Pour de plus amples renseignements, visitez : www.ccl.ca/pol_cadre.html

Activités et programmes

La Commission canadienne du lait est un facilitateur clé et apporte une contribution aux différents forums influençant la politique laitière canadienne; elle travaille étroitement avec l'industrie à l'élaboration et à l'examen de programmes de remplacement requis par un contexte de marché moderne. En s'acquittant de son mandat, la Commission assure l'encadrement à la participation fédérale-provinciale, essentielle en raison des compétences partagées dans l'industrie laitière.

Les principaux éléments à l'appui d'une commercialisation ordonnée du secteur laitier incluent :

> le maintien d'un système de gestion de l'offre pour les produits laitiers;

> la réglementation des importations au moyen de quotas tarifaires; et,

> les prix de soutien.

Le Canada a adopté un système de gestion de l'approvisionnement du lait utilisé sur le marché de la transformation (c'est-à-dire la fabrication de produits laitiers comme le beurre, le fromage et le yogourt) au début des années 1970; ce système demeure la pierre angulaire de la politique laitière nationale actuelle au Canada.

Politique laitière nationale

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) supervise la mise en application du Plan national de commercialisation du lait, l'entente fédérale-provinciale qui régit la gestion des approvisionnements de lait au Canada. Présidé par la Commission, le CCGAL compte des représentants parmi les producteurs et les gouvernements de toutes les provinces sauf Terre-Neuve. Même si cette dernière n'est pas signataire du Plan, ses représentants assistent aux réunions du CCGAL en tant qu'observateurs. Des représentants d'organismes nationaux de consommateurs, de transformateurs et de producteurs participent également à ce Comité à titre de membres sans droit de vote.

Le CCGAL a établi une formule qui ajuste le niveau cible de la production nationale de lait de transformation, communément appelé le quota de mise en marché (QMM), afin de s'assurer que la demande du marché intérieur de produits laitiers soit satisfaite par la production canadienne de lait ainsi que par de petites quantités d'importations de beurre, de fromage et d'autres produits laitiers transformés. Cet objectif est examiné à tous les mois et il est rajusté au besoin afin de refléter les variations de la demande. Le Plan détermine la part du QMM de chaque province, et prévoit le partage de toute hausse ou baisse de quota. Chaque province redistribue sa part respective du QMM entre ses producteurs selon ses propres politiques et d'après les ententes de mise en commun.

Les surplus de production laitière sont administrés au moyen d'ajustements de quota et de stocks, de même que des programmes d'exportation. Ces surplus peuvent résulter de la production laitière dans la marge (appelée l'allocation de croissance) laquelle on a ajoutée au QMM national comme tampon afin de minimiser la possibilité de pénurie sur le marché intérieur, de surproduction ou de baisse de la demande. En satisfaisant les besoins en matière grasse, l'industrie laitière canadienne est également aux prises avec un surplus structurel de solides non gras du lait. Cet excédent est utilisé sur le marché intérieur ou est exporté, dans le cadre des obligations du Canada envers l'OMC, par l'intermédiaire de programmes de commercialisation planifiés. Tous les coûts de commercialisations de même qu'une partie des dépenses administratives de la Commission sont financés au moyen du système de mise en commun.

Production et demande

La Commission suit, sur une base mensuelle, les tendances des besoins canadiens estimatifs ainsi que la production laitière. En 1999–2000, la production de lait de transformation et de crème s'est élevée à 47,4 millions d'hectolitres, une diminution de 2,3 p. cent par rapport au total de l'année précédente. La production a dépassé de 2,6 millions d'hectolitres le quota de mise en marché établi pour 1999–2000.

> Production de lait de transformation et de crème
(millions de kg de m.g.)

	1997–1998	1998–1999	1999–2000
Île-du-Prince-Édouard	2,368	2,316	2,344
Nouvelle-Écosse	4,122	4,209	3,995
Nouveau-Brunswick	3,223	3,097	3,098
Québec	71,941	71,978	70,893
Ontario	63,568	63,504	60,139
Manitoba	5,224	5,143	5,408
Saskatchewan	3,557	3,430	3,593
Alberta	10,685	10,663	10,879
Colombie-Britannique	10,152	10,384	10,357
Total	174,840	174,724	170,706

> Production de lait de transformation, besoins canadiens et QMM
(Mil. hL)

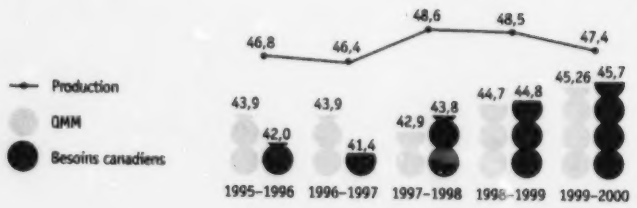

> Parts provinciales du quota de mise en marché (QMM)
(avant le partage des marchés selon les ententes de mise en commun)
31 juillet 2000 (millions)

	Matière grasse (kg)	Lait (hL)	%
Île-du-Prince-Édouard	3,009	0,836	1,8
Nouvelle-Écosse	2,023	0,562	1,2
Nouveau-Brunswick	2,043	0,568	1,3
Québec	77,044	21,401	47,3
Ontario	51,055	14,182	31,3
Manitoba	5,631	1,564	3,5
Saskatchewan	4,460	1,239	2,7
Alberta	10,220	2,839	6,3
Colombie-Britannique	7,454	2,070	4,6
Canada	162,939	45,261	100,0

Les besoins canadiens estimatifs étaient de 45,68 millions d'hectolitres au cours de l'année laitière 1999–2000, soit une hausse de 2 p. cent comparativement à l'année laitière précédente. Pour l'année laitière 2000–2001, les besoins canadiens estimatifs ont été prévus à 45,77 millions d'hectolitres.

D'après la nouvelle formule adoptée par le CCGAL en 1999, des modifications au quota de mise en marché (QMM) seront automatiquement déclenchées par le calcul des besoins canadiens sur un total de douze mois mobiles. Cette formule provoquera un changement au QMM lorsque les besoins canadiens augmenteront d'au moins 1 p. cent ou diminueront d'au moins 0,5 p. cent sur deux mois consécutifs.

Avec la nouvelle formule, le QMM est passé à 45,26 millions d'hectolitres le 1er juin 2000 et une nouvelle base de 44,77 millions d'hectolitres a été établie. Au 31 juillet 2000, les besoins canadiens se situaient à 0,65 p. cent au-dessus de cette base.

À sa réunion de juillet 2000, le CCGAL a augmenté de 0,67 million d'hectolitres l'allocation de croissance et de 0,07 million d'hectolitres la part du QMM de la Colombie-Britannique, ce qui a donné un quota de 46,03 millions d'hectolitres au 1er août 2000.

Mise en commun des revenus des producteurs

En août 1995, les intervenants de l'industrie laitière ont mis en oeuvre un système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché qui permet aux transformateurs et aux transformateurs secondaires de produits laitiers de demeurer concurrentiels sur les marchés intérieurs et mondiaux. Connu sous le nom d'Entente globale sur la mise en commun du lait de classe spéciale, ce système est administré par la CCL au nom de l'industrie. Cette entente établit également le fondement de la mise en commun des revenus du lait selon leur utilisation finale dans ce qu'on appelle le Système de classification harmonisée du lait.

Depuis août 1996, les revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation) sont mis en commun chez les producteurs du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, selon les dispositions de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait de l'Est (P6). En mars 1997, les quatre provinces de l'Ouest ont aussi mis en oeuvre un arrangement de mise en commun du lait aux termes de l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO). Même si le Manitoba fait partie de l'entente de

> Volume de lait mis en commun d'après les ententes de mise en commun en 1999–2000
(Mil. hL)

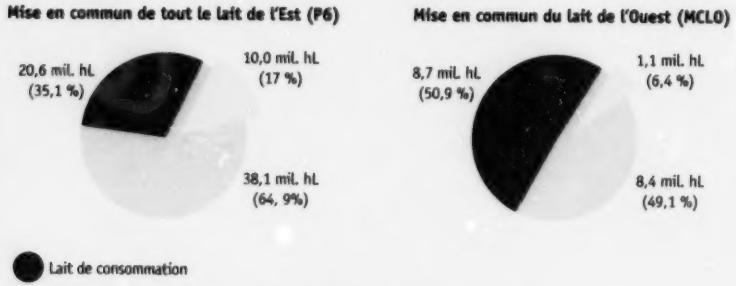

[1]La production hors quota n'est pas comprise dans le volume total mis en commun.

> Prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé de 1996 à 2000
($ par kilogramme)

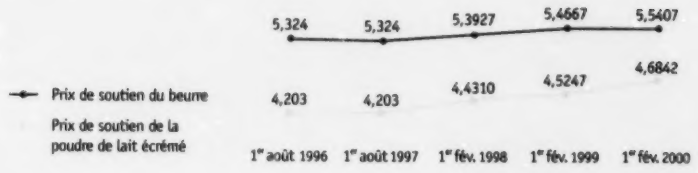

l'Ouest, il participe également au partage des revenus de la Mise en commun du lait de l'Est.

Établissement des prix des produits laitiers

Le rôle de la Commission à l'établissement des prix comporte deux volets. En premier lieu, elle administre le paiement d'un subside fédéral (paiement direct) lequel réduit les revenus du marché requis par les producteurs. En retour, les consommateurs déboursent moins pour les produits du lait de transformation. Par suite du resserrement budgétaire fédéral, ce subside est cependant réduit progressivement jusqu'à son élimination complète, le 1er février 2002.

En deuxième lieu, chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix de soutien sont utilisés en guise de références par les agences et offices provinciaux afin d'établir les prix du lait vendu aux transformateurs.

La décision concernant les prix, annoncée par la CCL en décembre 1999, est entrée en vigueur le 1er février 2000. Cette décision fut prise après avoir étudié avec soin les avis de différents intervenants de l'industrie laitière, ainsi que de nombreux autres facteurs dont le coût de production. Le prix de soutien pour la poudre de lait écrémé est passé de 4,5247 $ à 4,6842 $ le kilogramme, et celui pour le beurre, de 5,4667 $ à 5,5407 $ le kilogramme. Les producteurs laitiers ont ainsi bénéficié d'une majoration de 0,83 $ en recettes de ventes pour chaque hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse. De plus, un montant de 0,76 $ l'hectolitre a été versé aux producteurs en compensation de la réduction du subside fédéral en vigueur le 1er février 2000, ainsi que 0,09 $ l'hectolitre pour un manque à gagner associé à l'élimination progressive du subside laitier.

Ces changements ont entraîné une hausse du prix du lait de transformation pour les transformateurs, soit de 1,68 $ l'hectolitre, ou de 2,7 p. cent. Les prix actuels payés à la consommation pour la plupart des produits laitiers sont influencés par de nombreux facteurs, dont les frais de transport et d'emballage et les marges obtenues dans la chaîne d'approvisionnement.

Importations de produits laitiers

Avant 1995, le Canada avait recours à toute une gamme de mesures qui imposaient des limites aux importations de produits laitiers afin de maintenir la stabilité de son système national de gestion des approvisionnements de lait. Cependant, ces mesures de contrôle ont changé considérablement en 1995, suite à l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En concluant cet Accord, le

Canada et les autres signataires ont convenu de remplacer les restrictions quantitatives d'importations par des tarifs et des quotas tarifaires.

Selon les termes de l'Accord de l'OMC de 1995, le Canada a établi des quotas tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Avec l'appui de l'industrie, la CCL a agi à titre de receveur principal des importations de beurre conformément au permis fédéral, et elle a acheminé ce produit au secteur de la transformation secondaire par l'intermédiaire des transformateurs.

La première année de la mise en vigueur de l'Accord, le quota tarifaire pour le beurre s'élevait à 1 964 tonnes. L'an dernier, il est passé à 3 012 tonnes et il atteindra 3 274 tonnes d'ici la dernière année de l'Accord, en 2000–2001.

> Paiments directs aux producteurs — valeur de 1995–1996 à 1999–2000
(en milliers)

	1995–1996	1996–1997*	1997–1998	1998–1999	1999–2000
Île-du-Prince-Édouard	3 642 $	2 134 $	2 024 $	1 610 $	1 184 $
Nouvelle-Écosse	2 400	3 781	3 514	2 730	2 007
Nouveau-Brunswick	2 263	2 824	2 658	2 103	1 567
Québec	88 309	61 135	57 824	46 430	34 604
Ontario	56 137	54 489	51 081	39 923	29 642
Manitoba	6 807	5 049	4 158	3 425	2 435
Saskatchewan	4 614	3 504	2 996	2 465	1 758
Alberta	12 058	9 329	8 501	7 018	5 024
Colombie-Britannique	8 728	7 776	8 485	6 994	4 956
Canada	184 958	150 021	141 240	112 698	83 176

**Début du partage des marchés d'après les ententes de mise en commun*

Paiements directs aux producteurs

Le gouvernement du Canada fournit les fonds pour un paiement direct aux producteurs laitiers. Ce paiement contribue à atténuer les prix du marché intérieur à la consommation de produits de lait de transformation, tels le fromage et le beurre, en réduisant le prix que les producteurs doivent obtenir du marché pour couvrir leurs frais. Les producteurs touchent des paiements pour les livraisons de lait et de crème produits pour répondre aux besoins intérieurs estimatifs.

À la suite des compressions fiscales globales du gouvernement, le taux du paiement direct a été réduit de 15 pour cent en août 1995 pour atteindre 4,62 $ l'hectolitre standard, puis de 15 pour cent de plus en août 1996, jusqu'à 3,80 $ l'hectolitre standard. Conformément au budget fédéral de mars 1996, le reste du paiement direct diminuera progressivement jusqu'à sa suppression complète au cours d'une période de cinq ans. La première des réductions annuelles, au montant de 0,76 $ l'hectolitre, est entrée en vigueur le 1er février 1998.

En 1999–2000, les paiements aux producteurs ont totalisé 83,176 millions $ pour 157,680 millions de kilogrammes de matière grasse ou 43,8 millions d'hectolitres de lait produit pour la consommation intérieure.

Système de permis pour le lait des classes spéciales

Selon le Système de permis pour le lait des classes spéciales, les composants du lait sont classés et rendus disponibles pour la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers, d'après leur utilisation finale à des prix permettant aux transformateurs, aux exportateurs et aux transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels sur les marchés intérieurs et mondiaux. Le volume de composants laitiers disponible aux termes du Système de permis pour le lait des classes spéciales est contrôlé au moyen des permis délivrés par la CCL.

La Commission délivre deux types de permis pour le lait des classes spéciales. Le premier est un permis annuel pour les transformateurs secondaires utilisant des produits laitiers à des fins spécifiques. Les produits laitiers utilisés comme ingrédients dans le secteur de la confiserie sont admissibles sous la

> Volume de lait vendu et revenus de producteurs provenant des classes 5(a), (b) et (c) de 1995-1996 à 1999-2000*

Classe		1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
5(a)	Volume	1,068	1,336	1,535	0,885	1,517
	Prix	34,89 $	39,52 $	39,01 $	44,20 $	37,17 $
5(b)	Volume	2,026	1,425	1,817	0,895	1,452
	Prix	32,44 $	40,04 $	38,74 $	43,21 $	38,84 $
5(c)	Volume	0,706	0,797	0,828	1,154	1,033
	Prix	32,13 $	32,22 $	32,73 $	33,03 $	33,60 $
Total	Volume	3,800	3,558	4,180	2,934	4,002
5(a), 5(b) et 5(c)	Prix	33,68 $	37,74 $	37,54 $	39,50 $	36,61 $

**Volume en millions d'hectolitres et prix calculés selon le taux standardisé de 3,6 kg de m.g. par hL.*

classe 5(c). Pour les produits laitiers utilisés comme ingrédients dans des secteurs autres que la confiserie, ils se retrouvent dans la classe 5(a) si l'ingrédient laitier est du fromage ou dans la classe 5(b) pour tout autre produit laitier. Pour être admissible à un permis 5(a) ou 5(b), les compagnies doivent remplir un formulaire de demande de la CCL et obtenir une confirmation d'admissibilité pour chacun des produits finis lesquels doivent, pour être admissibles, être vendus soit congelés, soit séchés ou en conserve.

Il est cependant important de noter que les transformateurs secondaires oeuvrant dans le secteur de la boulangerie peuvent obtenir un permis pour acheter du beurre servant à la fabrication de produits de boulangerie frais. L'industrie a autorisé cette exception dans le cas du beurre uniquement afin de contrer la tendance à l'utilisation de produits à base d'huile plutôt que du beurre dans ce secteur. Tout autre produit laitier transigé avec un permis des classes 5(a) ou 5(b) doit nécessairement être utilisé, selon les critères d'admissibilité établis au préalable et ne peut donc pas être utilisé dans la fabrication d'un produit fini vendu à l'état frais quelque soit le produit fini. Les prix des classes 5(a), (b) et (c) sont annoncés mensuellement selon des formules mises au point par l'industrie et approuvées par le CCGAL pour chacune des classes ci-haut mentionnées pour la transformation secondaire.

Le deuxième type de permis est délivré aux exportateurs pour des transactions individuelles. Les permis 5(d) sont utilisés pour le volume de lait couvrant les exportations planifiées et incorporées au niveau des quotas de lait alors que les permis 5(e) (éliminés le 1er août 2000) étaient délivrés pour les autres exportations découlant d'un écart entre le niveau de consommation et celui de production. Contrairement au permis annuel des transformateurs secondaires qui est accordé pour une activité approuvée, le permis des exportateurs spécifie la quantité maximale de produits laitiers qui peut être exportée en conformité avec le volume de lait identifié comme étant disponible pour exportation. La décision de l'Organisation mondiale du commerce concernant les exportations canadiennes effectuées par l'entremise des permis 5(d) et 5(e) délivrés par la CCL a amené le Canada à négocier un accord d'observance avec les États-Unis et la Nouvelle Zélande afin de mettre en vigueur les limites sur les exportations de produits laitiers.

Après avoir subi les contrecoups des fortes fluctuations des prix de 1998-1999, l'utilisation des permis de transformation secondaire est revenue à un niveau plus normal en 1999-2000. L'équivalent de 4 millions d'hectolitres en équivalent lait sur la base de la matière grasse a été utilisé par les transformateurs secondaires cette année, soit un niveau semblable à ceux des années antérieures à 1998-1999. Au total, 908 permis ont été délivrés en 1999-2000, la majorité étant des permis de classe 5(b). Le nombre d'entreprises participantes au programme s'est élevé à 717 en 1999-2000 en légère augmentation par rapport au 698 de l'année dernière. Un total de 38 entreprises oeuvrant dans le secteur de la confiserie ont utilisé un permis de classe 5(c) durant l'année. Parmi les autres participants, 347 entreprises n'ont utilisé que du beurre dans leurs produits finis alors que 296 autres compagnies, ont utilisé d'autres produits laitiers en plus ou au lieu du beurre.

La CCL est à mettre au point une stratégie de commercialisation des ingrédients laitiers visant à accroître

l'utilisation de ceux-ci par l'industrie de l'alimentation et de la transformation secondaire au Canada. À titre d'exemple, une liste des fournisseurs de produits laitiers a été élaborée et est maintenant disponible sur les pages des Classes spéciales du site Web de la CCL. Des discussions ont également eu lieu entre la CCL et les différents intervenants de l'industrie afin d'obtenir leur appui sur les initiatives conçues pour accroître les ventes dans ce secteur, pour le marché intérieur et les classes spéciales.

Exportations

Au cours de la dernière année laitière, le volume de lait disponible à l'exportation a été marqué par des ventes élevées de produits laitiers sur le marché intérieur et par les conditions de mise en oeuvre de l'accord d'observance intervenu entre la Canada, les É.-U. et la Nouvelle-Zélande. Par l'intermédiaire du secteur privé, le Canada exporte un grand nombre de produits laitiers à plus de trente pays à travers le monde; cependant, ceci ne représente que moins de deux pour cent du volume de produits commercialisés sur les marchés mondiaux.

Le fromage et la poudre de lait écrémé (PLÉ) constituent les deux principaux produits laitiers exportés. Au Canada, la production laitière vise à répondre à la demande intérieure, telle que calculée sur le contenu en matière grasse, ce qui donne lieu à un surplus de solides non gras exporté sous forme de poudre de lait écrémé. En conséquence, une bonne part du volume de PLÉ exporté dépasse les besoins canadiens. Les exportations de fromage résultent d'une politique des producteurs visant à maximiser l'utilisation du lait non requis sur le marché intérieur, par la fabrication de fromage et d'autres produits à valeur ajoutée et leur vente sur les marchés internationaux.

Pendant l'année laitière 1999–2000, toutes les exportations de fromage ont été effectuées par le secteur privé. Celles-ci consistaient principalement en ventes de cheddar vieilli au Royaume-Uni et aux États-Unis et de cheddar frais au Japon, ainsi qu'en ventes de mozzarella sur différents marchés, tels que ceux de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, du Moyen-Orient et de l'Asie.

Le rôle de la CCL dans l'exportation de produits laitiers a subi des changements considérables au cours de la dernière année. La poudre de lait écrémé et le beurre sont présentement les seuls produits que la Commission, au nom des producteurs, continue de vendre sur le marché mondial selon les engagements du Canada envers l'OMC aux fins du retrait des surplus du marché intérieur. En 1999–2000, les exportations de PLÉ de la CCL ont atteint 35,0 millions de kilogrammes, dont 77 p. cent ont été expédiés au Mexique, à Cuba et en Asie. Près de la moitié des exportations de PLÉ ont été vendues directement par la CCL auprès des gouvernements étrangers; le reste a été exporté par des sociétés commerciales privées du Canada.

Les ventes de beurre destiné à l'exportation ont été très limitées en 1999–2000. En raison de la consommation intérieure accrue, la Commission n'a acheté aucune production excédentaire durant l'année. Seulement le produit en inventaire au 1er août 1999, soit 0,3 million de kilogrammes de beurre, a été vendu aux fins d'exportation par la CCL, au début de l'année.

Programme optionnel d'exportation

Institué en août 1995, le Programme optionnel d'exportation (POE) offrait aux transformateurs et aux exportateurs, de même qu'aux producteurs qui les approvisionnaient, l'opportunité de tirer parti des occasions de nouveaux débouchés extérieurs sans empiéter sur les marchés existants ni compromettre l'offre sur le marché intérieur. Le programme a pris fin le 1er août 2000.

Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers vise à ajouter de la flexibilité au système national de gestion des approvisionnements de lait de transformation en ajoutant des volumes de lait supplémentaires aux quotas de lait provinciaux, pour encourager le lancement de produits nouveaux et innovateurs sur le marché intérieur. La plupart des produits approuvés pour le programme sont des fromages qui n'étaient pas produits au Canada auparavant.

Initialement mis en oeuvre en 1989 pour une période de cinq ans, ce programme a d'abord été reconduit en mars 1995 et plus récemment, en juillet 1999, le CCGAL a reconduit le programme qui sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année laitière 2004–2005. Cependant, les intervenants de l'industrie sont en voie d'examiner l'administration du programme et dès qu'elles seront approuvées par le CCGAL, les critères du programme ainsi que la composition du comité de sélection seront modifiées.

Durant l'année laitière 1999–2000 des entreprises canadiennes de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont utilisé 501 785 hectolitres de lait pour fabriquer de nouveaux produits destinés au marché canadien en vertu de ce programme. Ceci représente environ 1 p. cent de toute la production du lait de transformation au Canada.

Programmes intérieurs de saisonnalité

L'industrie a chargé la CCL d'exploiter un certain nombre de programmes, de concert avec le secteur privé, afin d'équilibrer la demande saisonnière et l'offre de produits laitiers sur le marché intérieur.

Stocks de beurre — Un niveau « normal » prédéterminé des stocks de beurre, actuellement établi à onze millions de kilogrammes par le CCGAL, constitue le niveau cible de stocks que doit détenir la CCL au début de l'année laitière (1er août), ce niveau étant jugé nécessaire pour approvisionner le marché intérieur tout au long de l'année.

À même ce niveau, une quantité des stocks de beurre en vrac du Plan A, en blocs de 25 kilogrammes, est achetée et détenue pour la vente par la CCL pour servir de tampon amortisseur face à toute insuffisance saisonnière du marché intérieur. Tout le beurre du Plan A est revendu, au prix de soutien, sur le marché intérieur. Au cours de l'année, l'objectif des stocks normaux du Plan A au 31 juillet a passé de 0,759 million de kilogrammes à 3 millions de kilogrammes.

Les fabricants ont recours au Plan B, un programme d'entreposage, dans le but d'équilibrer la saisonnalité de leur production et leurs ventes de beurre au cours de l'année civile. Aux termes du Plan B, les fabricants de beurre peuvent vendre à la Commission leur produit préemballé (généralement en pains de 454 grammes) ou en blocs de 25 kilogrammes, mais ils doivent racheter ce beurre avant la fin de l'année civile à compter de sa date de fabrication. Les transformateurs prennent leurs décisions à titre individuel quant à la quantité de beurre qu'ils désirent entreposer aux termes du Plan B. Le niveau total des stocks de beurre détenus par la Commission sert d'indicateur d'excédent ou de pénurie sur le marché ainsi que de la nécessité d'ajuster les quotas de lait ou d'exporter les surplus dans le cadre des engagements du Canada envers l'OMC.

Programme d'aide pour le lait concentré — Ce programme encourage les fabricants à produire du lait évaporé et du lait concentré sucré durant les périodes de l'année où les approvisionnements de lait dépassent la demande intérieure. Un taux prédéterminé d'aide financière est offert dans le cadre de ce programme afin de dédommager les fabricants qui paient des frais de possession associés à une période d'entreposage supplémentaire.

Plan B pour les poudres de lait — Ce programme a été mis en oeuvre dans le but de stimuler la production de différents types de poudres de lait spécialisés lorsque les approvisionnements de lait sont abondants, ce qui minimise la demande de lait frais pour fabriquer ces produits à l'automne lorsque la production laitière est habituellement faible. Ce programme contribue à équilibrer la demande saisonnière et l'approvisionnement de solides non gras du lait.

> Stocks de beurre pour le marché intérieur, et de poudre de lait écrémé du Plan B
(en milliers de 1995 à 2000)

Année laitière	Beurre		PLÉ du Plan B	
	Kg	Coût	Kg	Coût
1995–1996	9 968	47 558 $	118	462 $
1996–1997	14 497	69 622 $	1 523	6 403 $
1997–1998	10 350	48 695 $	1 080	4 787 $
1998–1999	11 853	60 710 $	813	3 677 $
1999–2000	11 757	59 627 $	1 420	6 649 $

Programme de retrait des surplus

La Commission canadienne du lait est chargée de mener les activités du Programme de retrait des surplus pour l'industrie. Le programme a pour objectif de retirer le lait excédentaire aux besoins du marché intérieur, sous la forme de produits laitiers les plus propices à l'exportation sur le marché international et aux prix mondiaux. Les exportations d'autres produits laitiers peuvent être effectuées de deux façons : soit en délivrant des permis classe 5(d) ou classe 5(e) à des exportateurs privés, ou soit par l'entremise d'exportations directes effectuées par la Commission canadienne du lait. Les permis 5(e) ont été éliminés à la fin de l'année laitière 1999–2000.

Le Programme de retrait des surplus comporte deux éléments opérationnels : le retrait des surplus entrepris par la CCL et celui entrepris par les transformateurs. Tout en respectant les compétences provinciales, ce mécanisme est conçu pour minimiser la fabrication de produits destinés à des exportations non planifiées, alors qu'il existe des débouchés intérieurs et des exportations planifiées. Avant d'exporter des produits jugés excédentaires sur le marché intérieur ou de délivrer des permis classe 5(d) ou (e) pour de telles exportations par le secteur privé, la Commission consulte la province d'origine afin de s'assurer que les

besoins du marché intérieur sont comblés.

Afin de bien guider ses activités de retrait des surplus, la Commission préside un groupe consultatif composé de représentants régionaux et nationaux des secteurs de la production et de la transformation. Ce groupe consultatif est chargé de recommander le début ou la conclusion de l'activité de retrait des surplus initiée par la CCL. Le volume de lait, produit au-delà des besoins canadiens et nécessaire à l'activation ou la désactivation du retrait des surplus initié par la CCL, est évalué en fonction des directives convenues entre les intervenants de l'industrie. Lorsque le processus entrepris par la CCL n'est pas activé, le programme de retrait des surplus initié par les transformateurs entre en vigueur et ceux-ci doivent déclarer leurs excédents de lait directement aux agences et offices provinciaux. De temps à autre, le beurre et la poudre achetés aux termes du Programme de retrait des surplus peuvent être vendus sur le marché intérieur si la demande dépasse les stocks disponibles auprès du secteur privé. Des changements seront apportés à ce programme durant l'année laitière 2000–2001 afin de permettre à l'industrie de se conformer aux décisions de l'OMC.

Entreposage, frais de possession et stocks reliés aux Programmes intérieurs de saisonnalité et de retrait des surplus

Entreposage des stocks — La Commission conclut des contrats avec des entrepôts publics à travers le Canada. Il existe également des ententes d'entreposage avec des installations portuaires où des produits sont entreposés jusqu'à leur expédition vers les marchés d'exportation.

Frais de possession — Les frais de possession associés aux Programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont atteint 3,9 millions $ en 1999–2000.

Financement — Afin d'assumer les coûts associés à l'entreposage des stocks de beurre normaux, un montant est prélevé par la Commission par l'intermédiaire des ententes de mise en commun et est rajusté, au besoin, afin de correspondre aux coûts réels liés à ces stocks. Le 1er février 2000, la CCL a maintenu ces frais à 0,07 $ l'hectolitre.

Stocks de beurre et de poudre de lait écrémé — La Commission a entamé l'année laitière 1999–2000 avec un stock de 12,84 millions de kilogrammes de beurre et 14,29 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la CCL a acheté 17,99 millions de kilogrammes de beurre et 38,35 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Elle a vendu 19,03 millions de kilogrammes de beurre et 45,98 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé, ce qui lui a laissé des stocks de clôture de 11,80 et de 6,66 millions de kilogrammes respectivement en date du 31 juillet 2000. (Les données statistiques pour le beurre comprennent les importations.)

Vérification

Le rôle de la Section de la vérification de la CCL consiste à veiller à ce que les systèmes et les pratiques commerciales de la Commission sont appliqués de manière efficiente, économique et efficace. La Section est également chargée de coordonner et d'examiner les activités de vérification du lait des usines à l'échelle du pays et de vérifier les modèles utilisés dans le cadre des ententes de mise en commun. Une réunion de tous les vérificateurs provinciaux des usines de traitement du lait s'est tenue durant la période de référence, et une mise à jour a été effectuée au manuel national de vérification de l'utilisation du lait, établissant des normes minimales pour la vérification des usines de traitement du lait.

Au cours de 1999–2000, des vérifications ont été effectuées auprès de 26 entreprises détentrices de permis pour le lait des classes spéciales et environ 430 000 $ ont été recouvrés en raison de l'utilisation inadéquate du programme. Il reste aussi à percevoir 329 000 $ à la fin de l'exercice; cette somme, attribuable à une réclamation antérieure, sera portée au crédit de la mise en commun des Classes spéciales, au profit de tous les producteurs laitiers.

La section de vérification de la CCL travaille sur une base continue avec les intervenants de l'industrie et les vérificateurs provinciaux afin de s'assurer qu'un cadre de responsabilisation approprié est en place pour tout le lait transformé au Canada. Ce cadre est examiné dans le but de maintenir l'intégrité du régime intérieur en vue des changements de l'industrie requis pour être conforme aux décisions de l'OMC.

Ressources humaines

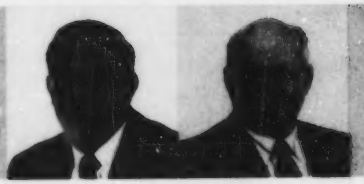

Guy Jacob et Louis Balcaen

La Commission canadienne du lait (CCL) effectue un remaniement complet de son organisation et de ses effectifs pour s'ajuster aux changements dans son rôle au niveau de l'exportation, suite aux décisions du Groupe spécial et de l'Organe d'appel de l'OMC. Ceci nécessitera un ré-aménagement de certaines ressources pour mieux répondre à son mandat et aux changements effectués aux programmes de la CCL. L'objectif de ce ré-aménagement est de réduire l'impact négatif sur le personnel régulier de la CCL. L'élimination de quelques postes vacants, la réduction de postes termes, la ré-organisation et redistribution du travail au personnel régulier, et le réajustement des équipes sont quelques-uns des moyens prévus afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des clients et de poursuivre efficacement le rôle de la CCL dans l'industrie laitière canadienne.

Le succès des services de la Commission canadienne du lait dépend en grande partie de ses ressources humaines, de même que sur sa poursuite de l'excellence dans les services offerts. La CCL attache une grande importance à l'amélioration et elle réaffirme son intention de maintenir la qualité de son environnement de travail et de ses méthodes de gestion. Dans cette veine, la CCL s'engage à continuer de mettre en application des programmes et des initiatives internes visant à encourager et appuyer le bon rendement des individus et de l'entreprise. Le traitement équitable et le respect des employés et employées, le développement et l'amélioration continue des compétences, le leadership, la responsabilité et le travail d'équipe sont tous essentiels à la réussite.

La Commission continue également ses efforts, entamés depuis 1998, dans une initiative gouvernementale majeure qui vise à la mise en oeuvre d'un nouveau système de classification des postes, appelé la Norme générale de classification (NGS). Ce système vise à remplacer le système actuel de classification de postes qui remonte à plus de trente ans et qui, basé sur 72 normes de classification différentes, s'avère trop complexe, incohérent et coûteux. Le nouveau système est un moyen plus direct et plus efficace pour évaluer et décrire le travail. C'est un système universel, permettant d'évaluer toute la gamme du travail accompli dans la fonction publique du Canada selon une même norme. De plus, il est non sexiste, et il est possible, avec ce système, de cerner et d'évaluer les caractéristiques du travail exécuté par les hommes et les femmes, y compris le travail traditionnellement sous-évalué ou laissé pour compte.

La CCL emploie approximativement 65 personnes, toutes affectées à ses bureaux à Ottawa. La Commission est dirigée par un président et directeur général (Guy Jacob), un vice-président (Louis Balcaen) et un commissaire. Le poste de commissaire est présentement vacant suite au décès de M. Dale A. Tulloch qui pendant plus de deux années s'est dévoué sans relâche au service de la CCL.

En ce qui concerne les cadres supérieurs et les sections de la CCL, veuillez vous reporter à l'organigramme ci-dessous.

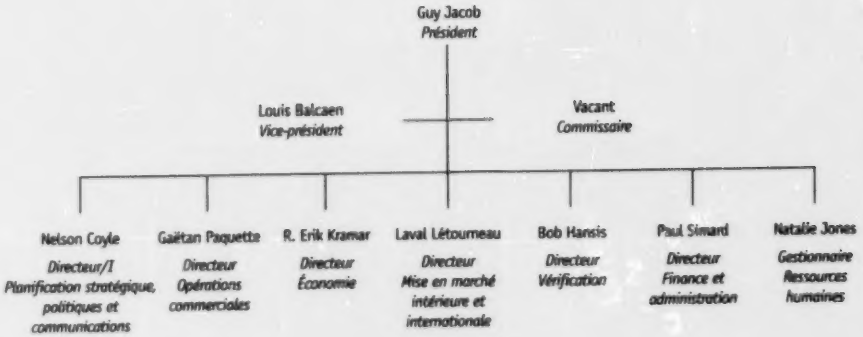

Facteurs importants affectant le bilan financier

Les revenus de ventes de 194 millions de dollars pour l'année laitière terminée le 31 juillet 2000 étaient en baisse de 40 millions de dollars par rapport à ceux de 234 millions de dollars de l'année laitière précédente. Cette diminution est apparue principalement au niveau des activités internationales où les activités de ventes de la Commission ont été réduites aux limites d'exportation convenues, en conformité avec l'accord de l'OMC. En conséquence, la plupart des marchés d'exportation seront desservis par des exportateurs privés canadiens. Les ventes à l'exportation de la CCL consistaient presqu'exclusivement de poudre de lait écrémé et, heureusement, les prix mondiaux se sont raffermis au cours de l'exercice.

Au pays, la demande de produits laitiers a cru de façon constante, à un taux moyen d'environ 4,5 p. cent, ce qui a générée une hausse de 5 p. cent des ventes de la CCL. Puisque la production laitière totale a diminué de 1,1 million d'hectolitres, les stocks de la CCL avaient considérablement baissé à la fin de l'exercice.

Malgré ce milieu changeant, la CCL a réussi à dégager un surplus d'opération de plus de 8 millions de dollars au cours de l'année.

Avec la suppression graduelle du programme de subsides sur une période de cinq ans, le montant total de paiements directs effectués par la Commission aux producteurs au cours de l'année a diminué considérablement, malgré l'accroissement du volume de production admissible aux paiements directs, attribuable à la hausse des besoins intérieurs. Les montants rattachés aux paiements directs, indiqués au bilan, ont baissé en conséquence.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent Rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Les états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient dans le but d'avoir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et de ses obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle de la direction aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour le maintien de systèmes de contrôle appropriés et pour la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification afin de discuter des résultats de leurs travaux et faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le président,

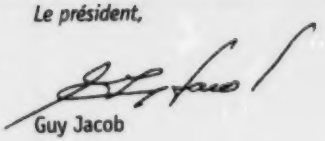

Guy Jacob

Le directeur des finances,

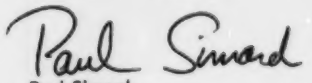

Paul Simard

Ottawa, Canada
le 22 septembre 2000

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2000 et l'état des activités du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada et l'état des résultats et du financement par les producteurs, et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour le vérificateur général du Canada

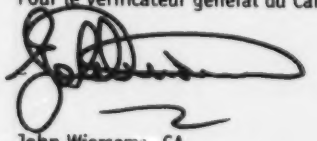

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 22 septembre 2000

Bilan

au 31 juillet 2000

	2000	1999
	(en milliers)	*(en milliers)*
ACTIF		
Encaisse	**679 $**	4 823 $
Débiteurs		
Clients (note 4)	**12 139**	3 792
Gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)	**14 338**	18 488
À percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché	**1 659**	2 340
Stocks (note 5)	**76 913**	90 479
	105 728 $	119 922 $
PASSIF		
Dette bancaire — compte de mise en commun (note 6)	**364 $**	1 124 $
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	**12 483**	16 650
Autres	**3 043**	6 121
Subsides à verser aux producteurs	**14 313**	18 355
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 7)	**58 379**	64 730
	88 582	106 980
Excédent du financement par les producteurs (note 8)	**17 146**	12 942
	105 728 $	119 922 $

Engagements (notes 11 et 13)

Approuvé par :

Le président — Le vice-président — Le directeur des finances (Paul Simard)

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des activités du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2000

	2000 (en milliers)	1999 (en milliers)
Subsides aux producteurs de lait de transformation et de crème	83 176 $	112 698 $
Frais administratifs	2 730	2 279
Études du coût de production et de la politique laitière	410	432
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada (note 9)	86 316 $	115 409 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et du financement par les producteurs

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2000

	2000 (en milliers)	1999 (en milliers)
Ventes à l'exportation	89 463 $	134 295 $
Coût des ventes	87 054	130 934
Marge sur les ventes à l'exportation	2 409	3 361
Ventes à l'intérieur du pays	104 789	99 510
Coût des ventes	97 638	94 700
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	7 151	4 810
Total de la marge sur les ventes	9 560	8 171
Aide et frais	10 285	10 548
Coût net d'exploitation	725	2 377
Moins la part des frais administratifs financés par le gouvernement du Canada	2 730	2 279
Coût net (bénéfice) d'exploitation financé par les producteurs	(2 005)	98
Financement par les producteurs	6 249	6 296
Excédent du financement sur le coût net d'exploitation	8 254	6 198
Excédent du financement par les producteurs au début de l'exercice	12 942	13 657
	21 196	19 855
Remboursement de l'excédent du financement	4 050	6 913
Excédent du financement par les producteurs à la fin de l'exercice	17 146 $	12 942 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2000

	2000 (en milliers)	1999 (en milliers)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds — clients	185 918 $	248 749 $
Sorties de fonds — fournisseurs et autres	(187 554)	(230 254)
Rentrées de fonds — producteurs	6 212	8 889
Rentrées de fonds — gouvernement du Canada	90 466	123 919
Subsides payés aux producteurs	(87 218)	(121 194)
Intérêts versés	(1 554)	(2 158)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 270	27 951
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit provenant de la vente de conteneurs maritimes	—	103
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	—	103
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	129 865	173 248
Remboursement des emprunts au gouvernement du Canada	(136 229)	(190 722)
Sorties de fonds — producteurs pour le remboursement de l'excédent du financement	(4 050)	(6 913)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(10 414)	(24 387)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	(4 144)	3 667
Encaisse au début de l'exercice	4 823	1 156
Encaisse à la fin de l'exercice	679 $	4 823 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

31 juillet 2000

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (la « Commission ») est une société d'État mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, ainsi qu'elle est établie dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, consiste à « offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité ».

La Commission administre le Programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada en vertu duquel elle verse des paiements de subside aux producteurs. En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs. Les résultats des activités de la Commission dans chacun de ces secteurs sont soumis dans l'état des activités du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada, ainsi que dans l'état des résultats et du financement par les producteurs, respectivement, afin de distinguer leurs liens de responsabilité.

La Commission achète, aux prix de soutien canadiens ou aux prix du marché international, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts. Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendu ensuite sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins canadiens et est donc exportée. La Commission vend, sur le marché international, la production qui dépasse les besoins intérieurs sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement de prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs.

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette estimative.

Provision pour pertes sur les engagements d'achat en cours

La Commission établit une provision pour pertes sur les engagements d'achat en cours, fondée sur les contrats en vigueur pour les ventes à l'exportation.

Conversion des devises

Une grande partie des ventes en devises font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des contrats de change à terme et sont converties en dollars canadiens aux taux de change prévus dans les ententes. Les ventes en devises qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation de la Commission au Régime est limitée au versement d'une cotisation équivalente à celle des employés pour les services rendus dans l'exercice. Ces cotisations sont comptabilisées parmi les dépenses au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations de la Commission en ce qui concerne les pensions.

3. Juste valeur des instruments financiers

Les opérations reliées à l'encaisse, aux débiteurs, à la dette bancaire, aux créditeurs et charges à payer, aux subsides à verser aux producteurs et aux emprunts auprès du gouvernement du Canada sont effectuées dans le cours normal des activités. La valeur comptable de chacun de ces comptes équivaut à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4. Débiteurs — Comptes clients

La plupart des comptes clients sont en devises; leur valeur monétaire canadienne a été reconvertie aux taux qui devaient être payés en vertu des contrats de change à terme, tel qu'expliqué à la note 10. Ces comptes clients étrangers sont garantis par des lettres de crédit, sont payables sur demande, et ne portent pas intérêt.

5. Stocks

	2000	1999
	(en milliers)	
Beurre	59 722 $	62 726 $
Poudre de lait écrémé	17 186	27 678
Autres produits laitiers	5	75
	76 913 $	90 479 $

6. Dette bancaire — compte de mise en commun

Afin d'assurer un financement provisoire et le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. La dette bancaire contractée avec cette marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, au 31 juillet 2000, se situait à 7,50 pour cent par année. La dette bancaire est remboursée chaque mois et une somme compensatoire est comprise dans les sommes à percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait.

La marge de crédit fait en sorte que les paiements se font promptement sans égard au rythme des rentrées et des sorties de fonds des producteurs sous forme de paiements de péréquation en provenance ou à destination des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Au cours de l'exercice, certains agences ou offices provinciaux de mise en marché du lait ont versé environ 139 millions de dollars (135 millions en 1999) dans le compte de mise en commun selon la production laitière. Ces contributions ont servi à faire des paiements de péréquation aux autres agences et offices de mise en marché du lait, desquels les frais administratifs et autres frais d'exploitation, engagés par la Commission et recouvrables des producteurs, ont été déduits. Les paiements de péréquation versés pour l'exercice terminé le 31 juillet 2000 se sont élevés à 127 millions de dollars (129 millions en 1999).

7. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 100 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'exercice qui suit la date de l'emprunt. Le principal et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Au cours de l'exercice, les nouveaux emprunts et les remboursements se chiffraient à 129,9 millions de dollars (173,2 millions en 1999) et 136,2 millions de dollars (190,7 millions en 1999) respectivement. Les intérêts sur les emprunts se situent aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement, et ils variaient entre 4,42 p. cent et 5,88 p. cent (entre 4,42 p. cent et 5,77 p. cent en 1999).

8. Excédent du financement par les producteurs

L'excédent du financement par les producteurs à la fin de l'exercice provient de montants relatifs aux ventes de mise en marché (à l'exportation et intérieures), ainsi qu'à un excédent accumulé du financement du niveau normal des stocks de beurre. Ces excédents accumulés seront reportés et affectés au financement futur de leurs activités respectives. Les remboursements ou recouvrements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés.

9. Coûts financés par le gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)

Agriculture et Agroalimentaire Canada assure le financement à la Commission pour les paiements de subside aux producteurs de lait de transformation et de crème pour des produits fabriqués afin de répondre aux besoins intérieurs. Le taux des paiements de subside du 1er août 1999 au 31 janvier 2000 était de 0,632 $ le kilogramme de matière grasse ou 2,28 $ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse (0,844 $ ou 3,04 $ d'août 1998 à janvier 1999 respectivement), et de 0,422 $ le kilogramme de matière grasse ou 1,52 $ l'hectolitre, du 1er février 2000 au 31 juillet 2000 (0,632 $ ou 2,28 $ de février 1999 à juillet 1999 respectivement).

Par suite d'une décision du Cabinet prise en juin 1997, les paiements de subside seront graduellement éliminés selon cinq réductions annuelles de taux de 0,76 $ l'hectolitre à compter du 1er février 1998. Le 1er février 2001, le taux passera à 0,211 $ le kilogramme de matière grasse ou 0,76 $ l'hectolitre.

Le gouvernement du Canada a fourni 2,7 millions de dollars (2,3 millions en 1999) des 5,5 millions de dollars (5,5 millions en 1999) de frais administratifs de la Commission, ainsi que des services professionnels reliés aux études du coût de production et de la politique laitière. Alors que le financement public s'est avéré assez constant au cours des derniers exercices prenant fin le 31 mars, les dépenses sur douze mois, par année laitière, fluctuent selon le moment des dépenses.

10. Contrats de change à terme

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour une partie de ses ventes à l'exportation. À la fin de l'année laitière, les contrats de change à terme en cours totalisaient un équivalent de 12 millions de dollars canadiens (un équivalent de 20 millions canadiens en 1999). Ces contrats viennent à échéance entre août et septembre 2000. Les dates d'échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation.

11. Bail à long terme

La Commission a signé un bail à long terme pour des locaux à bureaux. Cette entente, qui prendra fin en 2003, comporte des clauses d'indexation concernant les frais d'entretien et les taxes. Le solde des paiements minimaux exigibles en vertu du bail s'élevait à 590 042 $ à la fin de l'exercice.

Les paiements minimaux sont les suivants pour les quatre prochains exercices :

2000–2001	191 365 $
2001–2002	191 365 $
2002–2003	191 365 $
2003–2004	15 947 $

12. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Les honoraires ont totalisé 0,7 million de dollars pour l'exercice (1,4 million en 1999) et sont inclus dans le coût des ventes.

13. Engagements d'achat

Au 31 juillet 2000, la Commission s'est engagée à acheter le beurre et la poudre de lait écrémé et d'autres produits laitiers fabriqués avant cette date. Ces engagements totalisaient environ 2,4 millions de dollars (2,9 millions en 1999). Aucune provision pour pertes sur les engagements d'achat était requise aux 31 juillet 2000 et 1999.

14. Opérations entre apparentés

En termes de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État qu'a créés le gouvernement du Canada. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des activités. Des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Commission. La valeur de ces services n'est pas inscrite dans les comptes de la Commission.

15. Présentation des états financiers

Certains montants correspondants ont été reclassés, conformément à la présentation adoptée durant l'exercice en cours.

Tableau des opérations par type de produit

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2000
(en milliers)

	2000				1999			
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	**Total**	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	**Total**
Ventes à l'exportation	2 454 $	86 790 $	219 $	**89 463 $**	14 320 $	107 541 $	12 434 $	**134 295 $**
Coût des ventes	2 635	84 190	229	**87 054**	11 849	107 522	11 563	**130 934**
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	(181)	2 600	(10)	**2 409**	2 471	19	871	**3 361**
Ventes à l'intérieur du pays	93 906	10 883	—	**104 789**	90 981	8 529	—	**99 510**
Coût des ventes	88 457	9 181	—	**97 638**	86 777	7 923	—	**94 700**
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	5 449	1 702	—	**7 151**	4 204	606	—	**4 810**
Total de la marge (perte) sur les ventes	5 268 $	4 302 $	(10) $	**9 560**	6 675 $	625 $	871 $	**8 171**
Aide et frais								
Aide à l'égard des produits laitiers à l'intérieur du pays	32 $	— $	511 $	**543**	70 $	— $	454 $	**524**
Frais de possession	3 170	774	1	**3 945**	2 971	1 577	93	**4 641**
Recouvrement de créances douteuses	—	—	(13)	**(13)**	—	—	(231)	**(231)**
	3 202 $	774 $	499 $	**4 475**	3 041 $	1 577 $	316 $	**4 934**
Frais administratifs				**5 530**				**5 549**
Coûts de production, intérêts et frais bancaires sur le compte de la mise en commun				**280**				**65**
Total de l'aide et des frais				**10 285**				**10 548**
Coût net d'exploitation				**725 $**				**2 377 $**

**Comprennent la poudre de lait entier, le lait évaporé et le fromage*